

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal

14-15 novembre 1987

2^e CONGRES BIENNAL

Ordre du jour
Samedi 14 novembre 1987

- 9h00 Bienvenue
 Mot du doyen de la FEP
 Mot du président de l'AGEEFEP
- 9h25 1. Ouverture
- Élection d'un-e président-e des délibérations
 - Élection d'un-e secrétaire des délibérations
- 9h30 2. Adoption du procès-verbal du congrès de fondation
- 9h45 3. Dépôt du suivi des propositions du congrès de fondation
- 10h15 Pause
- 10h45 4. Rapport du comité des Statuts
- 11h45 Ajournement
- 12h00 Dîner
- 14h00 Rapport du comité des Statuts (suite)
- 14h15 Ajournement
- 14h30 * Assemblée spéciale
- 1- Ouverture
 - 2- Modification à la Charte
 - 3- Fermeture

Ordre du jour
Samedi 14 novembre 1987 (suite)

- 15h00 Reprise de la séance régulière
- 15h05 5. Rapport du comité exécutif
- 15h30 Pause
- 16h00 6. Élection des représentant-e-s des étudiant-e-s aux différents
Conseils de programme.
- 16h45 Rapport du président-e d'élection
- 17h00 Ajournement

* * *

Il y aura, à 13h30, une allocution de M. René Simard, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université de Montréal.

2^e CONGRES BIENNAL

Ordre du jour
Dimanche 15 novembre 1987

- | | |
|-------|--|
| 9h00 | Vérification du quorum |
| 9h15 | 7. Cahier des propositions |
| | 7.01 Affaires académiques |
| 10h00 | Pause |
| 10h15 | 7.02 Affaires étudiantes |
| 11h00 | 7.03 Affaires S.A.E. |
| 11h45 | Ajournement |
| 12h00 | Dîner |
| 14h00 | 7.04 Finances |
| 14h45 | 7.05 Divers |
| 15h30 | Pause |
| 16h00 | 8. Élection aux postes du comité exécutif |
| 16h30 | 9. Élection aux postes du conseil de direction |
| 17h00 | 10. Clôture |

* * *

Il y aura, à 13h30, une allocution de M. Guy Bourgeault, professeur au département d'andragogie de l'Université de Montréal.

1

REGLES DE PROCEDURE

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal



REGLES DE PROCÉDURE PROPOSÉES

- 1- Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il déclare ses nom et prénom, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
- 2- L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
- 3- Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
- 4- Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
- 5- Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
- 6- Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
- 7- Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande: "êtes-vous prêts à passer au vote?"
- 8- Tout membre peut en appeler d'une décision du président mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : "La décision du président est-elle maintenue?"
- 9- En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.

- 10- Lorsque la "question préalable" est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant: "Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale?" Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.

- 11- A) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.
- B) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
- 12- Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
- 13- Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :

A) Ajournement (sujette à débat);

- B) Suspension de séance (sujette à débat);
- C) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
- D) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
- E) Dépôt (sujette à débat);
- F) Demande de la question préalable (sujette à débat);
- G) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quand à l'à-propos ou à l'opportunité).

Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.

- 14- Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux-tiers (2/3) des voix.
- 15- A) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
- B) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
- C) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
- D) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.

- 16- Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
- 17- Les règles de procédure du *Guide de procédure des assemblées délibérantes* (U. de M., Secrétariat général, 1980) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les statuts de l'Association.

2

PROCES-VERBAL DU CONGRES DE FONDATION

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal



SYNTHESE DES PROPOSITIONS

ADOPTÉES AU CONGRES DE FONDATION DE L'AGEEFEP

TENU LES 16 ET 17 NOVEMBRE 1985

- 1- Il est proposé que Raymond Laurent agisse comme président d'assemblée à ce congrès de fondation.

Proposeur : Comité exécutif de l'AGEEFEP

Appuyeur : Christiane Vaillancourt, relations industrielles

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- 2- Il est proposé que Joseph Jean-Gilles agisse comme secrétaire d'assemblée.

Proposeur : Raymond Laurent

Appuyeur : Danielle Boulet, relations industrielles

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- 3- Il est proposé que l'ordre du jour présenté par le Comité exécutif soit adopté.

Proposeur : Lise Gauthier, recherche documentaire et rédaction française

Appuyeur : Reine Major, santé et sécurité au travail

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

ROBERT MARTIN

En adoptant le rapport du président, les délégué(e)s adoptent les propositions qui y sont incluses. Ils peuvent toutefois apporter des modifications à ces propositions.

PROPOSITIONS DU RAPPORT

- a) Seuls les représentant(e)s autorisé(e)s de l'AGEEFEP sont les porte-parole et les représentant(e)s officiel(le)s de l'ensem-

ble des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de la FEP.

b) Le (la) président(e) de l'AGEEFEP coordonnera la participation des membres de l'Association aux instances suivantes, de façon à assurer leur présence partout où cela sera possible :

- à l'Assemblée universitaire;
- au Conseil de l'Université;
- à la Commission des études;
- à la Sous-commission du premier cycle;
- au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente.

et à toute autre instance de l'Université à laquelle les étudiant(e)s seront admis(es).

c) L'AGEEFEP participera à l'administration de la FEP par sa présence au Conseil de la FEP, aux Conseils de famille et aux Conseils de programme.

d) L'Association entreprendra des démarches afin que soit mis sur pied un comité conjoint de consultation et de concertation entre l'AGEEFEP et la Faculté de l'éducation permanente. Ce comité rassemblera des membres de même niveau de responsabilités. L'objectif premier de la création de ce comité consiste à établir des relations d'égal à égal sur tout sujet d'intérêt commun.

e) Les politiques gouvernementales en matière d'éducation et plus particulièrement en matière d'éducation des adultes nous concernent. L'Association veillera à assurer notre présence aux diverses commissions gouvernementales traitant d'éducation.

f) Que l'AGEEFEP emploie tous les moyens et fasse toutes les pressions possibles auprès du Conseil des Universités et du gouvernement québécois pour que soit faite une étude des besoins et des désirs de la population québécoise concernant l'éducation supérieure par laquelle tous les milieux socio-économiques seraient consultés.

g) Que l'AGEEFEP demande aux partis politiques québécois de prendre position, dans le cadre de la présente campagne électorale, sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente.

4- La question préalable est demandée.

Proposeur : Jean Larose, relations industrielles

LA QUESTION PREALABLE EST ACCEPTEE

Il est proposé que le rapport du président soit adopté.

Proposeur : Jean Larose, relations industrielles

Appuyeur : Danielle Boulet, relations industrielles

LES PROPOSITIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES

STATUTS ET REGLEMENTS

RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

CHRISTIAN ARSENEAULT
Président de la Commission

5- Il est proposé que les statuts et règlements soient adoptés chapitre par chapitre.

Proposeur : Christian Arseneault, membre de l'exécutif

Appuyeur : Françoise Genest, information / journalisme

ADOpte

CHAPITRE I

AMENDEMENTS

6- a) Il est proposé qu'à l'article 1.03, les mots "au numéro civique 265, avenue Mont-Royal ouest, pavillon Mont-Royal", soient biffés.

Proposeur : Julien-Pierre Gagnon, relations industrielles
Appuyeur : Guillemette Major, gestion des services de
santé

ADOpte

- b) Il est proposé que le paragraphe e) de l'article 1.05 soit amendé de la façon suivante : promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes, tant au niveau local, national qu'international.

Proposeur : Rita Baillargeon, relations industrielles
Appuyeur : Rock Bussières, relations industrielles

ADOpte

- c) Il est proposé que le logo qui identifie l'Association soit AGEFEP au lieu de AGEFEP et apparaisse partout (en référence à l'article 1.02).

Proposeur : Louise Beaudry, animation
Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité au travail

ADOpte

- d) Il est proposé que le chapitre I soit adopté tel qu'amendé.

Proposeur : Louise Beaudry, animation
Appuyeur : Guy Foucault, information et journalisme

CHAPITRE II

AMENDEMENTS

- 7- a) Il est proposé que soit ajouté à l'article 2.04 un sous-paragraphe c) se lisant comme suit : "Les membres de l'Association ont le droit d'être élus ou de se faire élire aux différentes instances de l'Association."

Proposeur : Roger Groulx, relations industrielles
Appuyeur : Joseph Moukouri, relations publiques

ADOpte

- b) Il est proposé que soit ajouté à l'article 2.04 un sous-
paragraphe d) se lisant comme suit : "Les membres ont le
droit d'émettre leur dissidence à toute assemblée de l'As-
sociation."

Proposeur : Rock Bussières, relations industrielles

Appuyeur : Joseph Moukouri, relations publiques

ADOpte

- c) Il est proposé que l'article 2.02 se lise comme suit : "La
fixation et toute hausse de cotisation doit être établie
par le Congrès. Elle est prélevée par l'Université en même
temps que les frais de scolarité."

Proposeur : Robert Sévigny, relations industrielles

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité au travail

ADOpte

- d) Il est proposé que le chapitre II soit adopté.

Proposeur : Raymond Laurent, président d'assemblée

LE CHAPITRE II EST ADOpte

DEMISSION DU PRESIDENT D'ASSEMBLEE

Le président d'assemblée offre sa démission pour sauvegarder
l'unité du Congrès.

- 8- Il est proposé que M. Raymond Laurent soit remplacé par M.
Michel De Waele.

Proposeur : Comité exécutif

Appuyeur : Geneviève Guay, relations industrielles

MOTION DE CONFIANCE

- 9- Il est proposé qu'une motion de confiance soit votée à ceux et à celles qui ont travaillé pour mettre sur pied l'AGEEFEP.

Proposeur : Yves Deschênes, animation

Appuyeur : Roger Groulx, relations industrielles

ADOpte

CHAPITRE III

AMENDEMENTS

- 10- a) A l'article 3.10, que soit ajouté un sous-paragraphe "d" se lisant comme suit: "Les documents pertinents au Congrès biennal seront acheminés aux délégué(e)s au moins dans les dix (10) jours ouvrables précédant le Congrès."

Proposeur : Roger Groulx, relations industrielles

Secondeur : Julien-Pierre Gagnon, relations industrielles

ADOpte

- b) La question préalable est demandée.

Proposeur : Pierre Lalancette, relations industrielles

Appuyeur : Lise Tanguay, relations interpersonnelles

LA QUESTION PREALABLE EST ACCEPTEE

LE CHAPITRE III EST ADOpte TEL QU'AMENDE

CHAPITRE IV

- Aucun amendement
- Il est proposé que le chapitre IV soit adopté.

Proposeur : Jacques Boyer, santé et sécurité au travail

Appuyeur : Francine Ladouceur, santé communautaire

LE CHAPITRE IV EST ADOpte

CHAPITRE V

AMENDEMENTS

- 12- a) Il est proposé que l'article 5.03 soit amendé pour y ajouter le paragraphe suivant :

"Il (elle) (le (la) président(e)) rend compte à chaque réunion des tâches et travaux accomplis par lui-même et par les autres membres du Comité exécutif pendant la période comprise entre les réunions."

Proposeur : Roger Groulx, relations industrielles

Appuyeur : Robert Martin, recherche documentaire et rédaction française

ADOpte A L'UNANIMITE

- b) La question préalable est demandée.

Proposeur : Danielle Boulet, relations industrielles

Appuyeur : Pierre Petrelli, santé et sécurité au travail

LA QUESTION PRELABLE EST ACCEPTEE

LE CHAPITRE V EST ADOpte TEL QU'AMENDE

CHAPITRE VI

AMENDEMENTS

- 13- a) Il est proposé que soit ajouté à l'article 6.02 un paragraphe se lisant comme suit :

"Les Conseils régionaux sont les porte-parole de l'AGEEFEP en région."

Proposeur : Rock Bussières, relations industrielles

Appuyeur : Ronald Boivin, relations industrielles

ADOpte

b) La question préalable est demandée.

Proposeur : Reine Major, santé et sécurité au travail
Appuyeur : Julien-Pierre Gagnon, relations industrielles

LA QUESTION PREALABLE EST ACCEPTEE

LE CHAPITRE VI EST ADOPTE TEL QU'AMENDE

CHAPITRE VII

AMENDEMENTS

14- a) Il est proposé que le paragraphe a) de l'article 7.05 soit amendé comme suit :

"Remplacer le mot Congrès par Conseil de direction".

Proposeur : Ginette Gallant, gestion des services de santé
Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité au travail

ADOPTE

b) Il est proposé que soit ajouté à l'article 7.05 un paragraphe c), se lisant comme suit :

"Advenant l'incapacité de la firme comptable de répondre aux besoins de l'Association, le Conseil de direction peut nommer une autre firme."

Proposeur : Renaud Lessard, environnement
Appuyeur : Joseph Moukouri, relations publiques

ADOPTE

c) La question préalable est demandée.

Proposeur : Nicole Tourigny, relations industrielles
Appuyeur : Kenny Grenier, santé communautaire

LA QUESTION PREALABLE EST ACCEPTEE

LE CHAPITRE VII EST ADOPTE TEL QU'AMENDE

CHAPITRE VIII

- Aucun amendement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CHAPITRE IX

- Aucun amendement

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est proposé de féliciter M. Christian Arseneault pour son rapport.

Proposeur : Robert Martin, Comité exécutif
Appuyeur : Assemblée

ADOpte A L'UNANIMITE

**LE RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE ET LES STATUTS ET
REGLEMENTS SONT ADOPTES**

PROPOSITION DE PRINCIPE

16- Il est proposé que le générique féminin soit utilisé dans tous les textes de l'AGEEFEP.

Proposeur : Sylvie Fullum, P.I.A.F.
Appuyeur : Jean-Baptiste Goudreau, environnement

ADOpte

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

GEORGIA LAZARAKIS

Vice-présidente aux affaires académiques

PROPOSITIONS DU RAPPORT

- 17- a) L'AGEEFEP élira, en Congrès ou en Conseil de direction, des représentant(e)s des étudiant(e)s qui siégeront à tous les Conseils de famille et les Conseils de programme.
- b) Le (la) vice-président(e) aux affaires académiques sera responsable de la coordination du travail de tous(tes) les représentant(e)s des étudiant(e)s élu(e)s à des Conseils de famille ou à des Conseils de programme.
- c) L'AGEEFEP interviendra auprès des instances compétentes en la matière pour que soit formé, à la FEP, un corps professoral composé de professeur(e)s à temps plein.
- d) L'AGEEFEP interviendra auprès de la Faculté de l'éducation permanente afin que tout soit mis en oeuvre pour que les crédits accordés par la FEP soient reconnus dans toutes les autres facultés.
- e) L'AGEEFEP prendra les moyens nécessaires pour que la FEP offre des bacs spécialisés, parce que la situation présente réduit la valeur des crédits accordés par la Faculté de l'éducation permanente.

L'AGEEFEP fera tout en son pouvoir pour que la Faculté de l'éducation permanente donne aux Conseils de famille le mandat de restructurer l'enseignement de la FEP, de façon à ce qu'une progression soit établie dans les cours et les certificats d'une même famille, cela dans le but de créer de véritables baccalauréats à l'intérieur desquels les études seraient ordonnées selon un niveau d'apprentissage progressif.

- f) Le (la) vice-président(e) aux affaires académiques fera en sorte que soit mis sur pied un comité conjoint AGEEFEP-FEP, ayant pour mandat d'étudier la question de la reconnaissance des acquis, et d'établir une politique de reconnaissance des acquis à la FEP. Le comité devra faire rapport au Conseil de direction.
- g) L'AGEEFEP prendra les moyens nécessaires pour que la FEP soit autorisée à fournir des enseignements de deuxième et de troisième cycle, et qu'elle le fasse le plus tôt possible.
- h) L'AGEEFEP soumettra au Conseil de la FEP un projet d'embauche des chargé(e)s de cours par un processus de sélection auquel l'Association participera à part entière.
- i) L'AGEEFEP fera toutes les pressions possibles pour que le gouvernement canadien ratifie la Convention No 140 de l'Organisation internationale du travail portant sur le congé-éducation.
- j) L'AGEEFEP fera des pressions sur le Gouvernement du Québec pour que le régime des Prêts et Bourses soit modifié de façon à répondre plus adéquatement aux besoins des étudiant(e)s à temps partiel et des étudiant(e)s adultes.
- k) L'AGEEFEP félicite les chargé(e)s de cours de l'U. de M. de l'obtention de l'accréditation de leur Syndicat.
- l) L'AGEEFEP entreprendra, le plus tôt possible, des relations soutenues avec le Syndicat des chargé(e)s de cours de l'U. de M.
- m) Il est proposé que soit biffé le deuxième paragraphe de la page 6 du rapport. Le paragraphe débute par les mots "Deux professeurs" et se termine par les mots "auxquels ils ont droit"

PROPOSITIONS AJOUTÉES AU RAPPORT

- n) Il est proposé que l'AGEEFEP fasse pression sur la FEP pour que les cours qui se donnent les fins de semaine se donnent aussi durant la semaine.

Proposeur : Jean Larose, relations industrielles
Appuyeur : Josée Bouchard, environnement

Amendement à la proposition

Il est proposé d'ajouter à la proposition "et que l'horaire soit respecté".

Proposeur : Lise Tanguay, relations interpersonnelles
Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité au travail

L'AMENDEMENT EST ADOPTE

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

- o) Il est proposé que l'AGEEFEP prenne les moyens nécessaires pour que la FEP fournisse, dans son bottin annuel, le moment où les cours seront dispensés dans l'année et ce, pour les différents programmes d'étude. Ainsi les étudiant(e)s pourront mieux planifier leur choix de cours.

Proposeur : Robert Martin, recherche documentaire
Appuyeur : Danny Dufour, relations industrielles

AMENDEMENT

Il est proposé que les dates d'inscription soient aussi définies clairement dans chacun des cours et programmes.

Proposeur : Pierre Gravel, toxicomanie
Appuyeur : Roch Thibault, relations industrielles

LA PROPOSITION ET L'AMENDEMENT SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

- p) Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la FEP de faire connaître par écrit les informations complètes concernant les cours (locaux, nom du professeur, jour, date, heure, etc.) dans un délai raisonnable c'est-à-dire au moins une semaine avant le début des cours.

Proposeur : Ginette Gallant, traduction
Appuyeur : Albert Forget, traduction

ADOPTÉ

18- QUESTION DE PRIVILEGE

Il est proposé que toute nouvelle proposition soit étudiée par la Vice-présidente aux affaires académiques nouvellement élue et présentée au Conseil de direction élargi, pour que celui-ci prenne position.

Proposeur : Pierre Lalancette, relations industrielles
Appuyeur : France Sylvain, relations industrielles

ADOPTÉ

Le rapport est adopté tel qu'amendé en incluant les propositions formulées lors du Congrès.

19- PROPOSITION D'URGENCE

Il est proposé que l'on passe d'urgence au point 17 de l'ordre du jour, traitant du budget.

Proposeur : Robert Martin, recherche documentaire
Appuyeur : Jean Lefort, relations industrielles

AMENDEMENT

Il est proposé que l'item 17 soit abordé seulement quand les représentants de la firme MAHEU NOISEUX seront présents.

Proposeur : Robert Martin, président
Appuyeur : Denis Sylvain, secrétaire général

LA PROPOSITION EST REJETEE, L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES SERVICES AUX ETUDIANTS

JEAN-PIERRE VEZINA

Vice-président aux Services aux étudiants

PROPOSITIONS DU RAPPORT

- 20- a) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants coordonnera la participation des étudiant(e)s de la FEP aux comités de gestion des S.A.E., de façon à ce qu'ils (elles) soient présents à tous les comités.
- b) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants négociera avec la Faculté de l'éducation permanente l'ouverture de ses bureaux jusqu'à 19 h 30 du lundi au jeudi, ainsi que l'amélioration de son système de communication téléphonique.
- c) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants négociera avec l'Université l'ouverture des librairies et des magasins scolaires jusqu'à 19 h 30 du lundi au jeudi, ainsi que l'ouverture des bibliothèques pendant un plus grand nombre d'heures les fins de semaine.
- d) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants poursuivra l'étude du projet de centre communautaire pour les étudiant(e)s adultes et présentera le résultat de cette étude au Conseil de direction. Le Conseil de direction pourra alors mettre le projet en branle.
- e) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants participera au congrès spécial de la FAECUM sur la restructuration des S.A.E., qui se tiendra les 24 et 25 janvier, et y présentera les demandes de l'AGEEFEP quant à des services adaptés à la situation des étudiant(e)s de la FEP.
- f) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants négociera avec l'administration des S.A.E. une meilleure adéquation entre les services aux étudiant(e)s et les besoins des étudiant(e)s de la FEP, en vue de modifications au budget des S.A.E. dès l'année 1986-1987.

- g) Advenant que l'administration des S.A.E. refuse d'ajuster les services qu'elle fournit en fonction des besoins de tous(tes) les étudiant(e)s, y compris de ceux (celles) de la FEP, le Conseil de direction organisera la tenue d'un référendum par lequel il demandera aux étudiant(e)s de la FEP s'ils (elles) sont d'accord pour que les sommes qu'ils (elles) paient aux S.A.E. soient administrées séparément, par un comité conjoint AGEEFEP - S.A.E., et consacrées exclusivement à leurs besoins particuliers.
- h) L'AGEEFEP fera en sorte qu'une étude soit faite sur les véritables besoins des étudiant(e)s de la FEP. L'étude serait réalisée conjointement par l'AGEEFEP, les S.A.E. et le Bureau de la recherche de la FEP.

AMENDEMENTS

- i) Il est proposé que la proposition 4.02 soit amendée pour y ajouter : "l'ouverture de ses bureaux jusqu'à 21 heures".

Proposeur : Hugues Desaulniers, relations industrielles
Appuyeur : Jean-Luc Boucher, relations industrielles

ADOpte

- j) Il est proposé que la proposition 4.03 soit amendée pour remplacer "19h30" par "21h00".

Proposeur : Jean-Luc Boucher, relations industrielles
Appuyeur : l'assemblée

ADOpte

k) PROPOSITION D'AJOUT AU RAPPORT

Il est proposé d'ajouter une proposition 4.09 stipulant que l'AGEEFEP étudie la possibilité de créer, à la FEP, un service de placement pour les étudiant(e)s adultes; ce service devra informer et sensibiliser les intervenant(e)s du marché du travail au sujet du potentiel des étudiant(e)s de la FEP.

Proposeur : Pierre Cinq-Mars, créativité
Appuyeur : Carole de Belval, droit

ADOpte

- 1) Il est proposé que le rapport du vice-président aux Services aux étudiants, Jean-Pierre Vézina, soit adopté tel qu'amendé.

Proposeur : Jacques Boyer, santé et sécurité au travail
Appuyeur : Nicole Tourigny, relations industrielles

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SECRETARIAT ET DU BUDGET

DENIS SYLVAIN
Secrétaire général

- 21- Présentation de Jacques Briand, représentant de la firme comptable MAHEU NOISEUX.

- a) Après questions de clarification et délibération sur le cahier §9A, (états financiers préparés par la firme MAHEU NOISEUX) la question préalable est posée.

Proposeur : Jean Larose, relations industrielles
Appuyeur : Danielle Boulet, relations industrielles

LA QUESTION PREALABLE EST ACCEPTEE

LE RAPPORT §9A EST ADOPTE

PROPOSITIONS CONTENUES DANS LES RAPPORTS §9 ET §9B

- b) 9.01 Il est proposé que le Congrès adopte les états financiers de l'AGEEFEP pour l'exercice du 15 avril au 31 août 1985, tels qu'examinés par la firme MAHEU NOISEUX.
- 9.02 Il est proposé que le congrès adopte le budget de l'AGEEFEP pour les années 1985-1986 et 1986-1987, tel que présenté dans le document §9B.
- 9.03 Il est proposé que le Congrès fixe à 15 \$ le montant de la cotisation qui sera perçue à chaque session auprès des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de la Faculté de l'éducation permanente.

Proposeur : Pierre Lalancette, relations industrielles
Appuyeur : Alain Paradis, gérontologie

Question préalable sur la proposition 9.03

Le vote est pris sur 9.03 tel que soumis.

ADOpte

PROPOSITION D'AJOUT

g) Il est proposé qu'une proposition 9.04 soit ajoutée au rapport.

9.04 Que la firme MAHEU NOISEUX soit la firme qui vérifie les livres comptables de l'Association.

Proposeur : Comité exécutif

Appuyeur : l'assemblée

h) Le président demande à l'assemblée si elle est prête à passer au vote sur les propositions du rapport - Cahier 9 et 9-B.

L'assemblée accepte.

LES RAPPORTS SONT ADOPTES

ENREGISTREMENT DE DISSIDENCE

Enregistrement de dissidence au sujet des propositions 9.02 et 9.03 de la Commission du secrétariat et du budget qui ont été adoptées par Congrès.

Robert Martin	- recherche documentaire
Danny Dufour	- relations industrielles
France Gauvin	- relations publiques
Myriam Massabki	- relations publiques
Michelle Labarre	- communications
Hugues Desaulniers	- gérontologie
Jean Paradis	- information et journalisme

22- Il est proposé que l'on passe à l'élection du Comité exécutif.

Proposeur : Jean-Luc Bougie, relations industrielles

Appuyeur : Jacques Boyer, santé et sécurité au travail

LE COMITE EXECUTIF EST ELU PAR ACCLAMATION

Les membres du Comité exécutif sont :

- Robert Martin, président
- Denis Sylvain, secrétaire général
- Guy Foucault, v.-p. à l'information et aux communications
- Jean-Pierre Vézina, v.-p. aux S.A.E.
- Georgia Lazarakis, v.-p. aux affaires académiques
- Chantal Laplante, v.-p. aux affaires étudiantes
- Christian Arseneault, v.-p. à la coopération et au développement

23- Il est proposé que l'assemblée passe au rapport de la Commission des affaires étudiantes.

Proposeur : Pierre Lalancette, relations industrielles
Appuyeur : Jocelyne Daigneault, traduction

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETUDIANTES

CHANTAL LAPLANTE

Vice-présidente aux affaires étudiantes

PROPOSITIONS DU RAPPORT

- 24- a) Un comité conjoint sera formé avec la FAECUM afin d'étudier les sujets concernant les deux associations, et de voir si les besoins et les intérêts des étudiant(e)s de jour et ceux des étudiant(e)s de soir convergent ou divergent sur ces sujets. Ce comité étudiera les modes de relations possibles entre l'AGEEFEP et la FAECUM, et fera rapport au Conseil de direction.
- b) Si le rapport du comité conjoint conclut que l'AGEEFEP servirait mieux ses membres en adhérant à la FAECUM, le Conseil de direction pourra procéder à cette adhésion.

- c) Le vice-président aux affaires étudiantes établira des relations avec les autres étudiants "adultes" de l'U. de M. et de ses écoles affiliées ainsi qu'avec ceux des autres universités. L'AGEEFEP se doit de créer une solidarité entre tous(tes) les étudiant(e)s "adultes" pour mieux promouvoir le développement de l'éducation permanente au niveau national.
- d) L'AGEEFEP exposera à l'administration de la FEP la nécessité de la nomination d'un(e) vice-doyen(ne) aux affaires étudiantes.

PROPOSITION D'AJOUT

- e) Il est proposé que soit ajouté à la proposition 24 c) les mots "nonobstant le paragraphe 3.16 des Statuts et Règlements de l'Association. Que l'AGEEFEP puisse avoir le droit de mener des actions ponctuelles avec les autres associations ou de s'affilier provisoirement jusqu'à la ratification du Congrès biennal."

Proposeur : Marie-Reine Calouche, toxicomanie

Appuyeur : Guy Foucault, information et journalisme

ADOpte

- f) Le président d'assemblée demande à l'assemblée si elle est prête à passer au vote sur le rapport de la commission des affaires étudiantes.

ACCORD DE L'ASSEMBLEE - LE VOTE EST PRIS

LE RAPPORT EST ADOpte TEL QU'AMENDE

25- QUESTION DE PRIVILEGE

Il est proposé que l'on passe aux affaires régionales, cahier #6.

Proposeur : Louise Beaudry, animation

Appuyeur : Chantal Laplante, santé et sécurité au travail

ADOpte

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES

FRANCINE OSTIGUY

Présidente du Conseil régional du Haut St-Laurent

26- a) VOLUMES OBLIGATOIRES

Au début de chaque session, les étudiant(e)s en région éprouvent de la difficulté à acquérir les volumes obligatoires pour leurs cours.

L'AGEEFEP devra s'entendre avec la Faculté afin que la liste des volumes obligatoires et le syllabus des cours soient remis aux étudiant(e)s dès le début de la session. L'Association devra veiller à ce que des arrangements soient pris par la FEP avec une ou plusieurs librairies où les étudiant(e)s pourront se procurer leurs volumes et ce, dans chacune des régions.

b) ORDRE PRIORITAIRE DES COURS

Les programmes d'études ont été formulés en fonction d'une logique de priorité des cours à suivre. En région, le nombre de cours par session est beaucoup plus limité que sur le campus. A cause de cela, souvent, les cours disponibles ne respectent pas l'ordre chronologique. Souvent, les étudiant(e)s se voient imposer un cours, faute de choix, sans avoir d'abord suivi les cours préalables. L'AGEEFEP s'entendra avec la FEP pour que les programmes en région soient structurés et offerts en respectant l'ordre prioritaire des cours.

c) BIBLIOTHEQUE A QUEBEC

Les étudiant(e)s de la FEP à Québec n'ont pas de bibliothèque et ne peuvent pas non plus utiliser les bibliothèques de l'Université Laval ou des Cégeps de la région. Ils sont donc dans l'impossibilité de consulter ou d'emprunter les volumes nécessaires à leurs recherches.

Des démarches seront entreprises par l'Association afin d'en venir à une entente sur l'utilisation par les étudiant(e)s de la FEP de la bibliothèque de l'Université Laval ou de celle du Cégep de Ste-Foy ou du Cégep F-X Garneau.

De plus, l'AGEEFEP explorera la possibilité pour les étudiant(e)s d'avoir accès aux centres de documentation d'organismes comme la C.S.S.T., les syndicats, associations et autres.

d) I) MONITEURS(TRICES) RELAIS - POSTES PERMANENTS

Faute de temps et de ressources au niveau de l'information et de la documentation, les "moniteurs(trices) relais" de certaines régions éprouvent de la difficulté à répondre aux besoins des étudiant(e)s. Plus souvent qu'autrement, ils doivent référer ces derniers au bureau de la FEP à Montréal.

L'AGEEFEP recommandera que soit établi un poste de "moniteur(trice) relais" permanent à temps partiel dans les régions où le nombre le justifie.

e) II) TELEPHONE - LIGNE ZENITH

L'Association insistera auprès de la FEP pour qu'elle se dote d'une ligne Zenith (1-800) au service des étudiant(e)s de l'extérieur de Montréal pour que ceux-ci puissent téléphoner à la FEP sans frais d'interurbain.

f) PLUS DE PROGRAMMES

Le fait que la Faculté de l'éducation permanente n'offre qu'un nombre restreint de programmes en région limite :

- a) le choix des étudiant(e)s;
- b) la croissance de la FEP en région;
- c) le développement de l'éducation permanente.

L'AGEEFEP favorisera le développement des programmes offerts par la FEP en région ainsi que l'augmentation du nombre de cours offerts à l'intérieur de chaque programme.

g) COURS AVEC LABORATOIRE

Les étudiant(e)s qui suivent des cours avec laboratoire défraient des coûts additionnels pour des services techniques et professionnels qu'ils ne reçoivent pas toujours.

Le (la) vice-président(e) aux affaires académiques étudiera la question de l'ensemble des cours avec laboratoire tant en région que sur le campus et soumettra aux instances de la FEP les recommandations qui s'imposent.

h) CONTENU DES COURS

Plusieurs étudiant(e)s déplorent un manque d'information au niveau du contenu des cours. L'Association recommandera à la FEP de réviser les descriptions de cours apparaissant dans l'annuaire, de façon à y inclure plus d'information sur chacun des cours.

i) CAMPAGNES DE PROMOTION

Les cours en région étant offerts en fonction de la demande, plusieurs propositions émanant des régions s'accordent pour recommander des campagnes de promotion de la FEP en région.

L'AGEEFEP soumettra la requête à la Faculté.

j) SERVICES

Les étudiant(e)s en région versent à la FEP quatre dollars par crédit pour des services abstraits.

Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiant(e)s s'assurera que les sommes versées sont bel et bien retournées aux régions sous forme de services et formulera auprès de la FEP les recommandations qu'impose l'état des services hors campus.

k) COMITE CONJOINT

Pour assurer un suivi des dossiers en région et afin de répondre aux nombreux besoins des étudiant(e)s, l'Association proposera à la FEP la mise sur pied d'un comité conjoint FEP - AGEEFEP sur les affaires régionales.

LE RAPPORT ET LES PROPOSITIONS SONT ADOPTES A L'UNANIMITE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

GUY FOUCAULT

Vice-président à l'information et aux communications

27-

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT

CHRISTIAN ARSENEAULT

Vice-président à la coopération et au développement

PROPOSITIONS DU RAPPORT

- 28- a) L'AGEEFEP entérine le principe de services aux collectivités tel que défini par le Conseil des Universités dans son avis no 83.25.

Association d'universitaires avec des groupes sociaux porteurs de besoins collectifs traditionnellement éloignés de l'université, en vue de réaliser sous forme participative des projets qui exigent une compétence spécifiquement universitaire, pour la poursuite du développement social.

- b) Le vice-président à la coopération et au développement organisera une campagne visant à susciter et à encourager chez les étudiant(e)s et les chargé(e)s de cours de la FEP la participation à des projets proposés par le Centre étudiant de services aux collectivités parrainé par la FAECUM.

- c) L'AGEEFEP demande à la direction de la FEP de maintenir l'Atelier de promotion collective à au moins deux personnes à temps plein jusqu'à ce que l'Université en prenne la relève.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

29- MOTION DE FELICITATIONS

Il est proposé de féliciter le président d'assemblée, Michel de Waele et le secrétaire d'assemblée, Joseph Jean-Gilles, pour le travail qu'ils ont fait.

Proposeur : Pierre Lalancette, relations industrielles
Appuyeur : L'assemblée

30- LEVEE DU CONGRES

Il est proposé de lever l'assemblée du Congrès.

Proposeur : James Loueki, droit
Appuyeur : Roxanne Trudel, relations industrielles

ADOPTE

5

MODIFICATIONS A LA CHARTRE

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal



**Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de
l'éducation permanente de l'Université de Montréal**

**Modifications à la Charte
de l'AGEEFEP**

**préparé par le Conseil de direction
de l'AGEEFEP pour
Soumission au Congrès
de
Novembre 1987**

INTRODUCTION

Deux années se sont écoulées depuis la création de l'AGEEFEP. Deux années au cours desquelles l'Association s'est accomodée des structures de fonctionnement mises en place lors de sa fondation.

Voici le moment venu d'ajouter, en quelque sorte, au certificat de naissance de notre association. Nous faisons, bien sûr, référence à la Charte de l'Association et à ses lettres patentes.

Les ajustements dont nous vous faisons part ne visent qu'à améliorer le statut de notre corporation. Ils vous sont présentés dans le présent document sous forme de résolutions qui doivent être adoptées par au moins le 2/3 des voix de l'assemblée.

Ces modifications sont rendues nécessaires par l'évolution qu'a connu notre association tant dans ses pratiques que dans l'ajustement que requièrent des structures démocratiques telles que les nôtres.

Les membres du Conseil de direction ont également voulu respecter le contexte légal et juridique en apportant des modifications aux lettres patentes.

RÉSOLUTION 1

Attendu que les membres ont adopté l'article 1.05 (OBJETS), des Statuts de l'AGEEFEP, le 16^e jour de novembre 1985;

Attendu que l'article 1.05 des Statuts de l'AGEEFEP n'est inscrit qu'en partie dans les lettres patentes de l'association, données et scellées à Québec le 25^e jour de février 1985 et enregistrées au libro C-1180 folio 44, sous l'empire de la partie III de la loi des compagnies du Québec;

Considérant qu'il est important de tenir à jours les lettres patentes de l'association;

Il est résolu : d'autoriser les administrateurs-trices de la corporation à demander des lettres patentes supplémentaires visant à intégrer dans les objets pour lesquels la corporation est constituée, la totalité des stipulations contenues à l'article 1.05 des Statuts et règlements de la corporation, lesquelles stipulations se lisent comme suit :

1.05 OBJETS

Les objets pour lesquels
l'Association est
constituée sont les
suivants :

a) regrouper les
étudiant(e)s de la
Faculté de l'éducation
permanente et des
adultes de l'Université
de Montréal au sein
d'une association;

b) défendre et
promouvoir les intérêts
et les droits des
étudiant(e)s tant au
niveau collectif
qu'individuel;

c) procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

d) permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assument une réelle prise en charge de leur milieu;

e) promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international.

Résolution 2

Attendu que la corporation produit une revue distribuée à ses membres;

Attendu que les membres ont autorisé la production de ladite revue, le 15^e jour de novembre 1985, d'abord connue sous le nom de Revue de l'AGEEFEP et ensuite sous celui de Cité Éducative;

Attendu que ladite revue a fait l'objet d'un dépôt légal aux Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada.

Considérant que la production et la distribution de ladite revue constitue un outil permettant à la corporation de répondre adéquatement à l'un des objets pour lesquels elle est constituée soit : procurer aux étudiant-e-s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

Considérant que, dans ce même but, la corporation a produit et distribuer aux membres un répertoire d'information connu sous le nom de L'Indispensable des étudiant-e-s;

Considérant que ledit répertoire a lui aussi fait l'objet d'un dépôt légal aux Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada;

Considérant que les lettres patentes de l'AGEEFEP données et scellées à Québec le 25^e jour de février 1985 et enregistrées ce même jour au libro C-1180 folio 44, sous l'empire de la partie III de la loi des compagnies du Québec, ne contiennent pas de dispositions relatives à la production de publications;

Considérant que les lettres patentes doivent refléter les pratiques établies comme les publications de la corporation;

Il est résolu d'autoriser les administrateurs-trices de la corporation à demander des lettres patentes supplémentaires qui étendent les pouvoirs de la corporation à l'objet suivant :

imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale.

Résolution 3

Attendu que, le conseil d'administration de l'AGEEFEP, formé le 17^e jour de novembre 1985 et composé de sept membres du comité exécutif, de quatre directeurs-trices de famille et des directeurs-trices en région ne satisfait plus dans sa composition ledit conseil;

Attendu que le nombre des membres du Comité exécutif, est plus élevé que celui des directeurs-trices au Conseil de direction et que cette situation a été soulevée par ces dernier-e-s et que le problème a été débattu et reconnu par l'ensemble des membres du Conseil;

Attendu que la corporation a, depuis sa fondation, démontré l'importance qu'elle accorde à l'exercice de la démocratie;

Attendu que ce souci de démocratie a été concrétisé par une proposition de modification à la composition du conseil d'administration dans les Statuts de la corporation chapitre IV et chapitre V;

Attendu que le nombre d'administrateurs-trices de la corporation est désigné par et parmi les membres de l'assemblée générale (congrès).

Attendu que les statuts et règlements de votre corporation spécifient que ladite désignation est du pouvoir du congrès de la corporation.

Attendu que le nombre d'administrateurs-trices est sujet à variation selon les candidatures exprimées ou la volonté du congrès.

Attendu que ladite variation oblige la corporation à modifier ses lettres patentes, suite à la tenue de chaque congrès.

Attendu que le conseil d'administration a dûment été convoqué pour le 31^e jour d'octobre 1987 et qu'il a adopté au cours de cette assemblée un règlement concernant le changement du nombre d'administrateurs-trices, tel que prescrit par la loi. Lequel règlement se lit comme suit:

Règlement sur le changement du nombre d'administrateurs-trices

Dorénavant le nombre d'administrateurs-trices de la corporation Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sera déterminé par et parmi les membres de l'assemblée générale (congrès) qui a compétence pour ce faire.

Attendu que lors de cette même assemblée du conseil d'administration, ce dernier a également adopté une résolution prévoyant la convocation des membres aux fins d'approuver le règlement sus-mentionné et l'envoi d'une copie certifiée sous le sceau de la corporation dudit règlement au gouvernement du Québec, à l'Inspecteur général des institutions financières, si ledit règlement est approuvé par les membres;

Il est résolu :

d'approuver le règlement adopté par le conseil d'administration de l'AGEEFEP ayant trait à la modification du nombre d'administrateurs-trices.

6B

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

P. 8 à inclure au rapport

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal



important de gens ont répondu favorablement, nous ne pouvions rencontrer le quota qui était exigé par la FEP. Cette expérience nous a permis de nous interroger et de constater que nous devons trouver des solutions pour rejoindre un plus grand bassin de population. Atteindre les gens en régions n'est pas toujours chose facile mais nous demeurons convaincus qu'avec une stratégie appropriée elle est faisable.

Après des mois de tergiversations, l'AGEEFEP obtenait gain de cause pour les étudiant-e-s hors-campus de Québec : l'accès à la bibliothèque de l'Université Laval leur était enfin garanti.

L'Association a mis beaucoup d'énergie à convaincre et à rencontrer tous les intervenants dans ce dossier (Université Laval, Université de Montréal, CREPUQ). Elle a dû se rendre à l'évidence : sans un accord inter-universitaire, du type déjà pratiqué pour les étudiant-e-s de 2e et 3e cycles, les négociations seraient continuellement à reprendre, d'une région à une autre.

Pour l'instant, la situation à Québec est clarifiée et le dossier classé.

L'importance des conseils régionaux.

Je voudrais rappeler que pour l'AGEEFEP, la formation d'un conseil régional, n'est pas un vœu pieux. Au moment de son dernier Congrès, lorsqu'elle décidait d'assurer le fonctionnement d'un conseil régional en lui accordant une remise de 50% des cotisations versées par les étudiant-e-s d'une région, elle démontrait un intérêt évident pour l'organisation des gens des régions.

Je voudrais remercier et féliciter les étudiants des régions qui ont bien voulu donner de leur temps et qui ont accepté le mandat de représenter les étudiant-e-s de différents certificats aux conseils de programme. Ces gens ont accepté de se déplacer à Montréal siéger aux conseils de programme, apporter leurs points de vue et défendre les intérêts des gens en région. Rappelons que, lors de la tenue du Congrès de fondation, 21 délégué-e-s élu-e-s dans les différentes régions ont participé activement, avec les membres du campus de Montréal, à la mise sur pied de notre association.

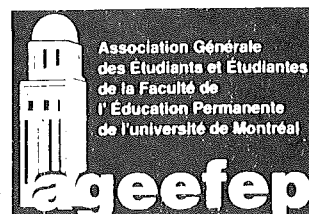
L'absence d'un conseil régional a pour conséquence de priver les nombreux-ses étudiant-e-s d'une région de la structure participative de l'AGEEFEP tant au niveau du Conseil de direction que des budgets auxquels il a droit. Cette absence se concrétise également dans les différentes structures de l'Université où les étudiant-e-s des régions sont souvent peu représenté-e-s. Il est regrettable qu'un grand nombre d'étudiant-e-s, parce qu'ils-elles proviennent des régions, ne puissent pas être assuré-e-s de participer aux décisions de l'AGEEFEP en ayant un siège au conseil

7
ELECTION AUX CONSEILS
DE PROGRAMMES

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal



Le Conseil de Programme: un organisme vital

- 1- Le conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu.
 - par la participation de tous les agents intéressés: personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;
 - par la coordination des ressources;
 - par l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'étude couverts par le programme;
 - par le feed-back du milieu et des usages.
 - 2 - En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par la Conseil de la Faculté, ou dans les cas des programmes interfacultaires, définis par les conseils de faculté concernés, le conseil de programme.
 - Précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme.
 - Participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion du dossier étudiant, à l'évaluation des cours et des enseignements.
 - Emet annuellement un avis sur le fonctionnement du programme.
 - Propose les modifications du programme.
 - Fait toute autre recommandation utile au doyen de la faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.
- Le Conseil de programme doit se réunir au moins 2 fois par année et au besoin.

Chacun des Conseils de programme de la FEP laisse l'opportunité à quatre étudiants et étudiantes de participer à son fonctionnement. Ces étudiants et étudiantes sont élu-e-s par l'AGEEFEP en congrès.

BIENVENUE AUX INTÉRESSÉ-E-S

2^e CONGRES BIENNAL AGEEFEP

Election des représentant-e-s des étudiant-e-s sur les Conseils de programme

<u>Certificats</u>	<u>Locaux</u>
1. Animation	4310
2. Créativité : fondements et méthodes	4250
3. Criminologie I et II	4340
4. Droit	4290
5. Ergonomie	4270
6. Études de l'environnement	4260
7. Gériologie	4210
8. Gestion des services de santé I et II	4280
9. Information et journalisme	4240
10. Publicité	4200
11. Recherche documentaire et rédaction française	4265
12. Relations industrielles I et II	4245
13. Relations publiques	4320
14. Santé communautaire	4285
15. Santé et Sécurité du travail	4220
16. Sciences de la communication	4275
17. Toxicomanie : prévention et intervention	4255
18. Traduction I et II	4295

9
RAPPORT DU COMITE
DES MISES EN CANDIDATURE

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal

E L E C T I O N S

AU COMITÉ EXECUTIF

Tous les membres de l'AGEEFEP peuvent présenter leur candidature à un poste du Comité exécutif. Tous les postes sont ouverts. Le mandat des membres actuels du Comité exécutif se termine la fin de semaine du Congrès. Les élections auront lieu à la fin du Congrès.

Les postes sont les suivants:

Président-e

Secrétaire général-e

Vice-président-e à l'information et aux communications

Vice-président-e aux affaires étudiantes

Vice-président-e aux affaires académiques

Vice-président-e aux services aux étudiant-e-s

Vice-président-e à la coopération et aux développement

Les candidatures doivent être présentées au président des élections avant midi, le 15 novembre, jour de la fin du Congrès.

En vertu de l'article 8.01, votre candidature doit être accompagnée de 5 signatures.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE : 842-3678

10

Les finances de l'AGEEFEP

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal



Le document présent réunit les notes explicatives concernant les revenus et dépenses des années 1985-86 et 1986-87. Vous y retrouverez aussi les prévisions budgétaires pour les années 1987-88 et 1988-89.

Rappelons que les délégué-e-s réuni-e-s, en novembre 1985, lors du Congrès de fondation, ont voté des prévisions budgétaires de l'ordre de 736 218 \$ et ce, pour les deux premières années d'opération.

Ce budget avait pour but d'assurer la réalisation des objectifs tracés par le Congrès. Il prévoyait, entre autres, l'engagement de personnel suffisant pour assurer les activités de l'AGEEFEP ainsi que les nombreux investissements et les dépenses en matériel que commande l'ouverture de bureaux.

Les revenus prévus pour ces deux années étaient de trois ordres :

- cotisations 539 225 \$
- subventions 108 890
- revenus publicitaires 88 163
- pour une somme totale de 656 278 \$

Au cours des deux premières années d'exercice, les revenus ont été moindres que prévus. Une diminution de clientèle à la FEP, des subventions prévues des SAE mais qui ne nous sont pas parvenues et des revenus liés à la vente d'espaces publicitaires dans la revue Cité Éducative sont les trois facteurs à l'origine de cette baisse.

Ce manque à gagner de 170 509 \$ a obligé le Conseil de direction à adopter des modifications au budget voté par le Congrès. C'est pourquoi, des coupures, équivalentes à ce montant, ont dû être effectuées touchant, ainsi, la masse salariale, le budget de la revue (suppression du vol.1, no.5 et du vol.2, no.5) et d'autres frais généraux de l'Association.

Malgré cet important manque à gagner, les efforts, fournis par toute l'équipe du Conseil de direction, ont permis d'assurer la réalisation des objectifs tracés par le Congrès, tout en atteignant un équilibre budgétaire presque parfait. Après deux années d'opération, l'AGEEFEP présente un léger déficit accumulé de 1 027 \$ alors qu'il se situait à 13 814 \$ à la fin de l'exercice financier précédent (1985-86).

Ajoutons, que les prévisions pour les deux prochaines années se modèlent sur le résultat de l'exercice des deux années précédentes. Aucune diminution ni augmentation importantes des revenus et des dépenses ne sont prévues.

AGEEFEP
Budgets et résultats 85-86 et 86-87

Postes	85-86		86-87	
	Congrès	Réel	Congrès	Réel
<u>Revenus</u>				
(1) Cotisations	219500	217984	319725	279475
(2) Publicité	24060	3451	64103	10405
(3) Subventions	76890	43531	32000	7150
(4) Autres revenus	0	965	0	2808
	-----	-----	-----	-----
TOTAL DES REVENUS	320450	265931	415828	299838
<u>Dépenses</u>				
(1) Salaires et avantages soc.	144496	100744	189616	161743
(2) Revue et annuaire	84060	67406	89104	62062
(3) Conseils rég. et Congrès	33175	28793	28519	15738
(4) Frais de représentation	12458	10412	14950	6853
(5) Fournitures et papeterie	7010	7034	7431	11480
(6) Location d'équipement	1200	1199	1300	4162
(7) Frais de déplacement	6180	6257	6551	9209
(8) Poste et téléphone	8120	8170	8607	7815
(9) Intérêts et frais bancaires	3078	3494	2872	2065
(10) Intérêts sur contrat	0	397	0	859
(11) Créances douteuses	0	750	0	75
(12) Honoraires prof.	1500	7700	3500	4030
(13) Amort. mobilier	887	1063	2147	978
(14) Amort. équip. infor.	2125	912	1500	2977
(15) Projets spéciaux	8090	7009	10000	10432
(16) Divers	3600	860	0	304
	-----	-----	-----	-----
TOTAL DES DEPENSES	315979	252200	366097	300782
SURPLUS (DEFICIT)	4471	13731	49731	(944)
SURPLUS (DEFICIT) ACCUM.		(83)		(1027)
SOLDE au 31 août 1985: (13814)				

AGEFFEP

Budgets antérieurs et prévisions budgétaires

	85-86		86-87		87-88	88-89
Postes	Congrès	Réel	Congrès	Réel	Prévisions (1)	
<u>Revenus</u>						
(1) Cotisations	219500	217984	319725	279475	293000	305000
(2) Publicité	24060	3451	64103	10405	28000	31000
(3) Subventions	76890	43531	32000	7150	15350	7000
(4) Autres revenus	0	965	0	2808	0	0
TOTAL DES REVENUS	320450	265931	415828	299838	336350	343000
<u>Dépenses</u>						
(1) Salaires et avantages soc.	144496	100744	189616	161743	175000	175000
(2) Revue et annuaire	84060	67406	89104	62062	73000	75000
(3) Conseils rég. et Congrès	33175	28793	28519	15738	39800	27800
(4) Frais de représentation	12458	10412	14950	6853	6500	7500
(5) Fournitures et papeterie	7010	7034	7431	11480	9000	9000
(6) Location d'équipement	1200	1199	1300	4162	5000	5000
(7) Frais de déplacement	6180	6257	6551	9209	9000	9000
(8) Poste et téléphone	8120	8170	8607	7815	8000	8000
(9) Intérêts et frais bancaires	3078	3494	2872	2065	2500	2500
(10) Intérêts sur contrat	0	397	0	859	0	0
(11) Créances douteuses	0	750	0	75	0	0
(12) Honoraires prof.	1500	7700	3500	4030	5000	5000
(13) Amort. mobilier	887	1063	2147	978	1000	1000
(14) Amort. équip. infor.	2125	912	1500	2977	3000	3000
(15) Projets spéciaux	8090	7009	10000	10432	7350	4000
(16) Divers	3600	860	0	304	0	0
TOTAL DES DEPENSES	315979	252200	366097	300782	344150	331800
SURPLUS (DEFICIT)	4471	13731	49731	(944)	(7800)	11200
SURPLUS (DEFICIT) ACCUM.		(83)		(1027)	(8827)	2373
SOLDE au 31 août 1985: (13814)						

RESULTATS DE L'EXERCICE 85-86



MONTREAL
2, COMPLEXE DESJARDINS, BUREAU 2600
C.P. 153, MONTREAL, H5B 1E8
(514) 281-1555

LAVAL
2, PLACE LAVAL, BUREAU 460
LAVAL, QUEBEC, H7N 5N6
(514) 384-8650

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Association générale des étudiants et étudiantes
de la Faculté de l'éducation permanente

Nous avons vérifié l'état des résultats de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente pour l'exercice terminé le 31 août 1986. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, cet état présente fidèlement les résultats de l'exploitation de l'Association pour l'exercice terminé le 31 août 1986 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux

Comptables agréés

Montréal, le 20 octobre 1986

ANNEXE 1

LES REVENUS

NOTES EXPLICATIVES

(1) Cotisations:

Les revenus de cotisations furent de \$ 217984, soit seulement \$ 1516 de moins que les prévisions. Le manque de revenus ne s'est donc pas situé à ce niveau.

(2) Publicité:

Les revenus réels n'ont été que de \$ 3451. L'écart est appréciable par rapport aux prévisions. L'échec avec l'agence de publicité Accès Média explique en grande partie cet écart.

(3) Subventions:

Un écart de plus de \$ 33000 par rapport aux prévisions. En effet, l'AGEEFEP a reçu \$ 43531 en subventions qui se répartissent comme suit:

Revue	\$ 28000
Congrès de fondation	10000
Bon d'emploi	3821
Formation	1710

ANNEXE 2

LES DEPENSES

NOTES EXPLICATIVES

(1) Salaires et avantage sociaux:

Les frais relatifs aux salaires se répartissent comme suit:

Salaires	\$ 91790
Avantages sociaux	8754
Contractuels	<u>200</u>
TOTAL	100744

Comme il a été mentionné en introduction, il s'agit d'une réduction de \$ 43752 par rapport aux prévisions. Cette réduction résulte de la mise à pied des permanents politiques pendant plus de six mois.

(2) Revue:

Tableau détaillé des frais

	<u>Moyenne</u>	<u>4 numéros</u>
Impression	8568	34273
Photocomposition	960	3842
Séparation des couleurs	783	3133
Conception/montage	1456	5826
Photos	55	219
Matériel	349	1395
Frais de représentation	144	574
Frais postaux	3884	15537
Commissions	194	777
Divers	458	1830
	-----	-----
TOTAL	16851	67406

(10) Intérêts sur contrats:

(11) Créances douteuses:

Les dépenses réelles étant très près de ce qui avait été prévu et ces postes ayant une importance relative plutôt faible par rapport au budget, nous n'apporterons pas ici de précisions aux chiffres.

(12) Honoraires professionnels:

Le Congrès avait prévu \$ 1500. Ce montant ne couvrait même pas la facture des vérificateurs. Celle-ci s'élevait à \$ 3500. En plus, l'AGEEFEP a dû encourir des frais d'avocat d'environ \$ 4000. En effet, l'ouverture des bureaux, les statuts et de nombreux dossiers nous ont amené à faire beaucoup de consultation juridique. Cela explique notre déficit de \$ 6200 à ce poste.

(13) Amortissement mobilier:

(14) Amortissement équip. infor.:

La dépense d'amortissement prévue au Congrès était de \$ 3012. A cause du manque de ressources financières, l'AGEEFEP a limité ses acquisitions d'équipement et de mobilier de telle sorte que la dépense réelle n'a été que de \$1975.

RESULTATS DE L'EXERCICE 86-87

MONTRÉAL
2, COMPLEXE DESJARDINS, BUREAU 2600
C.P. 153, MONTRÉAL, H5B 1E8
(514) 281-1555

LAVAL
2, PLACE LAVAL, BUREAU 460
LAVAL, QUÉBEC, H7N 5N6
(514) 384-8650

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Association générale des étudiants et étudiantes
de la Faculté de l'éducation permanente

Nous avons vérifié l'état des résultats de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente pour l'exercice terminé le 31 août 1987. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, cet état présente fidèlement les résultats de l'exploitation de l'Association pour l'exercice terminé le 31 août 1987 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables agréés

Montréal, le 23 septembre 1987

INTRODUCTION

Le but de ce document est d'offrir aux membres du Congrès une vue détaillée des résultats du dernier exercice . Vous pourrez retrouver les renseignements en annexe dans les notes explicatives.

Il nous apparaît opportun de signaler en introduction les faits saillants . Nous espérons pouvoir donner aux membres , en quelques chiffres, une compréhension globale des événements financiers qui ont marqué le dernier exercice:

- Des revenus totaux inférieurs de l'ordre de \$ 116000 par rapport aux prévisions du Congrès. Cet écart est expliqué en annexe.

- Des coupures dans les dépenses de l'ordre de \$ 65000 dont les plus importantes sont:

Salaires	: 28000
Revue (économies et une parution de moins)	: 27000
Frais de représentation	: 8100

Les autres coupures compensent pour l'augmentation nécessaire de certains postes. Des détails sont donnés en annexe sur chaque poste de dépenses.

Ainsi, avec des revenus de \$ 116000 de moins et des coupures de \$ 65000 dans les dépenses, nous avons un manque de près de \$ 51000. Cela change le surplus prévu de \$ 49731 en un déficit de \$ 944 pour un déficit accumulé total de l'ordre de \$ 1027.

ANNEXE 1

LES REVENUS

NOTES EXPLICATIVES

(1) Cotisations

Les revenus sont de l'ordre de \$ 279500 soit plus de \$ 40000 de moins que prévu par le Congrès. Il faut souligner ici une baisse de 3% de la clientèle.

(2) Publicité

Les revenus de \$ 10405 ne nous montrent pas la revue dans son plein potentiel. L'histoire de la publicité de la revue révèle des embûches et des péripéties.

(3) Subventions:

Les revenus de subventions se limitent à la subvention reçue pour l'étude sur l'aide financière (\$10500) dont une partie va à l'exercice 87-88 car l'étude n'est pas complétée. A ce chapitre, il nous a manqué près de \$ 25000. Les subventions prévues étaient diverses: formation du personnel, revue, Conseil élargi, camp d'orientation, etc. Malheureusement, les gouvernements et l'U. de M. ne se sont pas montrés aussi généreux que nous l'attendions.

Autres revenus:

Les revenus divers de l'exercice se répartissent comme suit:

Photocopies et timbres:	\$ 308
Travaux facturés au conseil régional	<u>2500</u>
TOTAL:	\$ 2808

ANNEXE 2

LES DEPENSES

NOTES EXPLICATIVES

(1) Salaires et avantages sociaux :

Les frais relatifs aux salaires se répartissent comme suit:

Salaires	:	148500
Avantages sociaux	:	11710
Formation du personnel	:	217
Contractuels:	:	<u>1316</u>
TOTAL	:	161743

Il s'agit d'une réduction de \$ 27900 par rapport aux prévisions. Les revenus étant moindres, nous avons dû nous priver de personnel. De plus, les permanents politiques étaient encore en mise à pied pour le mois de septembre 86.

(2) Revue

Tableau détaillé des frais

	Moyenne	4 numéros
Impression	7483	29932
Photocompo.	842	3368
Conception/montage	1667	6666
Photos	287	1146
Matériel	172	689
Frais de représentation	347	1386
Frais postaux	2478	9913
Commissions/Salaire Gilles	1745	6978
Divers	N/A	6
Opération Publicité	<u>N/A</u>	<u>1978</u>
TOTAL	15516	62062

Nous avons déboursé \$ 4000 de plus que prévu pour ce poste. Nous identifions deux causes principales:

Premièrement, le développement de l'informatique a entraîné des coûts supplémentaires (logiciels mineurs, disquettes, papier informatique, bacs à disquettes, etc.) de près de \$ 2000.

En second lieu, l'impression de documents personnalisés pour l'AGEEFEP et l'utilisation régulière d'un photocopieur ont aussi entraîné des coûts supplémentaires de près de \$ 2000.

(6) Location d'équipement:

	86-87
Location du photocopieur	3600
Equipement postal	362
Divers	<u>200</u>
TOTAL	4162

(7) Frais de déplacement:

Ces frais sont dûs principalement:

- 1- A l'éloignement de l'Université de Montréal et de la FEP par rapport aux bureaux de l'AGEEFEP.
- 2- Représentation des hors-campus. et conseils régionaux
- 3- Autres déplacements des permanents politiques pour des dossiers touchant l'éducation adulte (cf.commissions parlementaires).

(12) Honoraires professionnels:

La majeure partie des honoraires provient des experts comptables (Maheu et Noiseux). L'autre partie est diversifiée (frais d'avocats, de conseillers juridiques, graphisme spécial, etc.).

Le Congrès avait prévu \$ 3500. Ce montant correspond habituellement à la facture annuelle de Maheu et Noiseux. Nous avons un déficit d'environ \$ 500 à ce poste. Ce déficit provient donc des frais "spéciaux" que nous avons engagés, principalement des frais d'avocat.

(13) Amortissement mobilier

(14) Amortissement équip. infor.

A cause de la nature particulière de cette dépense, nous traiterons les deux catégories d'amortissement de façon simultanée.

Si on fait le total, l'amortissement prévu était de \$ 3647 et la dépense réelle devrait se situer près de \$ 3955. A moins d'un écart extrême, ce poste ne peut prendre une grande importance dans une organisation comme l'AGEEFEP. Il varie en fonction des acquisitions d'immobilisations et comme elles sont limitées, l'écart sera relativement faible.

Les affaires financières.

Résolution 1 (résultats de 1985, 1986 et 1987)

Considérant que, conformément à la volonté du Congrès de fondation, les états financiers ont été vérifiés par la firme d'experts comptables Maheu Noiseux;

Considérant que le Conseil de direction a adopté le bilan de l'exercice 1985-1986 à sa 8e séance, tenue 12 janvier 1987;

Considérant que le Conseil de direction élargie a entériné cette décision, lors de sa réunion du 6 Février 1987;

Considérant que le Conseil de direction a adopté le bilan de l'exercice 1986-1987 lors de sa 16e séance, tenue le 27 octobre 1987;

Il est résolu :

Que l'état des résultats des exercices 1985-86 et 1986-87 soit adopté.

PREVISIONS BUDGETAIRES
87-88 ET 88-89

AGEEFEP
Prévisions budgétaires

Postes	87-88	88-89
Revenus	Prévisions	Prévisions
(1) Cotisations	293000	305000
(2) Publicité	28000	31000
(3) Subventions	15350	7000
(4) Autres revenus	0	0
	-----	-----
TOTAL DES REVENUS	336350	343000
Dépenses		
(1) Salaires et avantages soc.	175000	175000
(2) Revue et annuaire	73000	75000
(3) Conseils rég. et Congrès	39800	27800
(4) Frais de représentation	6500	7500
(5) Fournitures et papeterie	9000	9000
(6) Location d'équipement	5000	5000
(7) Frais de déplacement	9000	9000
(8) Poste et téléphone	8000	8000
(9) Intérêts et frais bancaires	2500	2500
(10) Intérêts sur contrat	0	0
(11) Créances douteuses	0	0
(12) Honoraires prof.	5000	5000
(13) Amort. mobilier	1000	1000
(14) Amort. équip. infor.	3000	3000
(15) Projets spéciaux	7350	4000
(16) Divers	0	0
	-----	-----
TOTAL DES DEPENSES	344150	331800
SURPLUS (DEFICIT)	(7800)	11200
SURPLUS (DEFICIT) ACCUM.	(8827)	2373
SOLDE au 31 août 1987: (1027)		

INTRODUCTION

Le but de ce document est d'offrir aux membres du Congrès une vue détaillée des prévisions et d'expliquer, pour chaque poste de revenu ou de dépense, les principes et calculs sous-jacents à la budgétisation des deux prochaines années. Vous pourrez retrouver ces renseignements en annexe dans les notes explicatives.

De façon globale, nous prévoyons des revenus de l'ordre de \$ 336000 et \$ 343000 respectivement pour les deux prochains exercices. Les dépenses respectives seront de l'ordre de \$ 343000 et \$ 331000. Les chiffres ci-dessous illustrent bien les résultats prévus:

	87-88	88-89
Revenus totaux	336 350	343 000
Dépenses totales	<u>344 150</u>	<u>331 800</u>
Surplus (Déficit)	(7 800)	11 200
 Surplus (Déficit)	 (8 827)	 2 373

ANNEXE 1

LES REVENUS

NOTES EXPLICATIVES

(1) Cotisations:

Des revenus approximatifs de \$279000 pour ce dernier exercice et une augmentation prévue de la clientèle de la FEP de l'ordre de 5% nous amènent à fixer nos revenus à \$293000 pour 87-88. Le même pourcentage d'augmentation explique le montant de \$ 305000 obtenu pour la seconde année.

(2) Publicité:

	<u>87-88</u>	<u>88-89</u>
Cinq revues à \$ 4500 :	22 500	22 500
Guide étudiant :	2 500	5 500
Echanges: *	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>
TOTAL:	28 000	31 000

*Selon les conventions comptables, il faut comptabiliser les échanges publicitaires d'une façon bien spécifique. Il nous faut compter un revenu et une dépense de publicité pour un montant correspondant à celui de l'échange. Ainsi, ces montants se compensent. Cette dépense de \$ 3000 a été incluse dans "Projets spéciaux" au poste "Informations et communications".

(3) Subventions:

	<u>87-88</u>	<u>88-89</u>
Congrès et Conseil Elargi	10 000	5 000
Camp d'orientation	1 000	1 000
Etude sur l'aide financière (solde) :	3 350	0
Initiatives étudiantes (Guide étudiant)	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
TOTAL:	15 350	7 000

ANNEXE 2

LES DEPENSES

NOTES EXPLICATIVES

(1) Salaires et avantages sociaux :

	87-88	88-89
Salaires	157 800	157 800
Avantages sociaux	14 200	14 200
Formation du personnel	1 000	800
CSST-CNT :	1 000	1 000
Assurance collective	<u>1 000</u>	<u>1 200</u>
TOTAL	175 000	175 000

(2) Revue et annuaire:

	87-88	88-89
Revue	66 000	68 000
Répertoire	7 000	7 000

Nous détaillons ci-dessous les prévisions de base de la revue. Nous avons prévu environ 3% de plus en 88-89 pour la revue, ce qui ne constitue qu'une faible augmentation des coûts qui peut survenir pendant cette période.

Prévisions détaillées (standard) pour la revue:

	Par numéro	5 numéros
Impression	7 300	36 500
Photocompo	600	3 000
Conception/montage	1 200	6 000
Photos	300	1 500
Matériel	100	500
Frais de représentation	300	1 500
Frais postaux	2 600	13 000
Commissions (20%)	800	4 000
	<u>-----</u>	<u>-----</u>
TOTAL	13 200	66 000

(7) Frais de déplacement:

<u>Composition des frais:</u>	87-88	88-89
Location et assurances - (\$ 400 /mois)	4 800 \$	4 800 \$
Permis de stationnement U. de M. et plaques	600	600
Essence et entretien	2 600	2 600
Divers	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
TOTAL	9 000 \$	9 000 \$

(8) Poste et téléphone:

	87-88	88-89
Poste	2 000	2 000
Téléphone	6 000	6 000
	-----	-----
TOTAL	8 000 \$	8 000 \$

(9) Intérêts et frais bancaires:

Ce poste étant des plus simples, nous pensons que les chiffres suffisent et nous n'entrerons pas dans les détails.

(10) Intérêts sur contrat:

Nous ne prévoyons aucune acquisition majeure au cours des deux prochaines années à moins d'un échange (qui pourrait être envisagé dans l'informatisation de l'association). Par le fait même, nous ne devrions encourir aucun frais d'intérêt.

(15) Projets spéciaux:

	87-88	88-89
Centre de documentation	0	0
Activités étudiantes	1 000	1 000
Information (échanges)	3 000	3 000
Etude sur l'aide financière	3 350	0
Divers (projets étudiants, etc.)	0	0
	-----	-----
TOTAL	7 350 \$	4 000 \$

(16) Divers:

Avec la liste de comptes de dépenses que nous avons, nous aurons très peu de choses à mettre à ce poste. C'est pourquoi nous n'avons rien inscrit. Les deux dernières années démontrent d'ailleurs l'importance relativement faible de ce poste sur le budget global(\$ 860 en 85-86 et \$ 304 en 86-87).

Résolution 3 (marge de crédits)

Considérant que l'encaissement des principaux revenus de l'AGEEFEP (cotisations étudiantes) se fait uniquement à certaines périodes de l'année;

Considérant que les diverses dépenses de l'AGEEFEP ne sont pas réparties d'une façon identique dans l'exercice financier d'une même année;

Considérant que le Conseil de direction a adopté à sa 13e séance tenue le 29 août 1987 le règlement no.10 concernant l'utilisation d'une marge de crédits et d'un pouvoir d'emprunt;

Il est résolu :

Que le règlement no.10 (voir annexe 1) sur l'utilisation de la marge de crédits et d'un pouvoir d'emprunt soit adopté.

REGLEMENT N° 10

Association générale des étudiants et des étudiantes de la F.E.P.
décrété ce 29e jour d'août 1987

REGLEMENT AUTORISANT LES ADMINISTRATEURS-TRICES
À EMPRUNTER, HYPOTHÉQUER.

Conformément à l'autorité et aux pouvoirs conférés par les Statuts de l'Association selon l'article 4.12 du chapitre IV desdits Statuts, le Conseil de direction, par les présentes décrète ce qui suit :

PARAGRAPHE 1

Le présent règlement peut être cité comme le REGLEMENT SUR LE DROIT D'EMPRUNT, D'HYPOTHEQUE DES ADMINISTRATEURS-TRICES DE L'AGEEFEP.

PARAGRAPHE 2

Les administrateurs-trices de l'AGEEFEP sont autorisé-e-s :

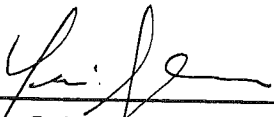
- a) À emprunter de temps à autre de l'argent et à obtenir des avances d'une institution financière sur le crédit de l'Association à telles époques, pour tels montants et à telles conditions qu'ils-elles jugeront à propos, soit en escomptant ou en faisant escompter des effets et instruments négociables faits, tirés, acceptés ou endossés par l'Association, soit en découvrant le compte, soit en faisant des arrangements de crédit, soit au moyen d'emprunts, avances et toutes autres manières et,

REGLEMENT N° 10

- b) en garantie de tels escomptes, découverts, emprunts, crédits, avances ou autres dettes ou engagements de la part de l'Association à l'institution financière, ainsi que des intérêts, à donner et hypothéquer à ladite institution partie ou totalité des actions, obligations, effets négociables, contrats et autres biens personnels de l'Association; et à donner et faire donner à l'institution des récépissés d'entrepot, connaissements, polices d'assurance, des hypothèques, gages et nantissements et autres suretés additionnelles, des transports, promesses de donner des récépissés d'entrepot et/ou des connaissements, couvrant en tout ou en partie des biens meubles ou immeubles de l'Association et d'en faire le renouvellement, de les modifier ou d'en substituer d'autres en tout temps;
- c) à autoriser en tout temps par résolution du Conseil de direction, tout administrateur-trice ou officier, tout commis, caissier-ière ou autre employé-e de l'Association, à la discrétion des administrateurs-trices à gérer, transiger et régler les affaires de l'Association avec l'institution financière, à faire signer, accepter, tirer, endosser et exécuter pour l'Association et en son nom tout document mentionné au paragraphe précédent et tout autre document ou instrument jugé nécessaire ou utile relativement aux affaires de l'Association avec l'institution, et à recevoir de l'institution les chèques payés et autres effets portés au débit du compte de l'Association, à certifier tout compte et tout solde de compte entre l'Association et l'institution financière et,
- d) à déléguer à une ou plusieurs personnes, partie ou totalité des pouvoirs donnés par les présentes aux administrateurs-trices.

Ce présent règlement demeurera en vigueur entre l'Association et l'institution financière jusqu'à ce qu'un avis écrit de son abrogation ou de sa modification ait été donné à l'institution et que cette dernière en ait accusé réception.

REGLEMENT N° 10



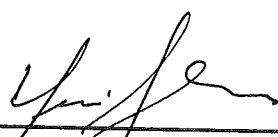
Denis Sylvain
Secrétaire général



Robert Martin
Président

Nous, soussignés, certifions que le règlement mentionné ci-dessus a été adopté par le Conseil de direction de l'Association dont la résolution a été adoptée par la signature de la majorité de ses membres présents, à Montréal, le 29 août 1987 pour la considération dudit règlement.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé et apposé le sceau de l'Association ce vingt-neuvième jour d'août 1987.



Denis Sylvain
Secrétaire général



Robert Martin
Président

3

**SUIVI DES PROPOSITIONS DU CONGRES
DE FONDATION (novembre 1987)**

Une
présence
qui

S'affirme

2^e Congrès biennal



SUIVI DES PROPOSITIONS
ADOPTÉES AU CONGRES
DE L'AGEEFEP, novembre 1985

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
Rapport du président a) Seuls les représentant(e)s autorisé(e)s de l'AGEEFEP sont les porte-parole et les représentant(e)s officiel(le)s de l'ensemble des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de la FEP.	-Négociation avec la FEP -Élection de membres de l'AGEEFEP aux Conseils de programmes de la faculté et au Conseil de la FEP -Modifications apportées au règlement relatif aux Conseils de programmes -Modifications apportées au règlement relatif à l'élection ou à la nomination des membres étudiant-e-s du CONFEP, par le dit CONFEP	-L'AGEEFEP a fait reconnaître le principe et a pu faire modifier les règlements s'y rattachant; donc, ce mandat est chose faite. -Ainsi, nous sommes les seuls à élire nos représentant-e-s sur les instances de la Faculté ou de tout autre groupe de travail ou comité relevant de la FEP et où la présence étudiante s'avère utile. Exemple : Comité sur la reconnaissance des acquis : groupe de travail sur la préparation des nouveaux questionnaires d'évolution des cours, Comité d'organisation FEP-AGEEFEP de la collation des grades, etc.	-Aucune

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
b) Le (la) président(e) de l'AGEEFEP coordonnera la participation des membres de l'Association aux instances suivantes, de façon à assurer leur présence partout où cela sera possible : - à l'Assemblée universitaire; - au Conseil de l'Université; - à la Commission des études; - à la Sous-commission du premier cycle; - au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente. et à toute autre instance de l'Université à laquelle les étudiant(e)s seront admis(es).	-Négociation avec la FAECUM qui nomme les représentant-e-s des étudiant-e-s sur la plupart des instances universitaires. -Négociation avec l'Université par l'entremise d'un comité de l'Assemblée universitaire -Demande de formation, à l'Assemblée universitaire, d'un comité chargé d'étudier la représentativité des associations étudiantes (ce comité a été mis sur pied)	-Nous avons des personnes qui représentent nos intérêts : à l'Assemblée universitaire, à la Sous-commission du premier cycle, au Conseil de la FEP, au Comité de direction des SAE, etc. -Nous espérons avoir des postes au Conseil de l'université et à la Commission des études grâce au travail du comité de l'A.U. sur la représentativité des associations étudiantes qui poursuit toujours ses travaux. -À ce jour, la FAECUM est toujours responsable des nominations étudiantes pour siéger aux instances universitaires, autres qu'à la FEP.	-Obtention de plus de postes : COMET, Conseil de l'Université -Obtention de postes sur les différents comités de gestion des SAE (un seul nous est offert présentement). -Continuer de représenter nos membres à toutes les instances ouvertes aux étudiant-e-s. -Les suites à donner découleront du rapport du comité de l'A.U. sur la représentativité des associations étudiantes. -Ce mandat doit être rapporté au Congrès pour être réaffirmé et complété dans un avenir proche.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
c) L'AGEEFEP participera à l'administration de la FEP par sa présence au Conseil de la FEP, aux Conseils de famille et aux Conseils de programme.	-Nomination de trois membres siégeant au Conseil de la FEP -Aucun sur les Conseils de familles -Nomination de membres sur chacun des Conseils de programmes	3-Nous siégeons sur le Conseil de la FEP. Toutefois, les Conseils de familles ne sont pas en fonction, compte tenu du fait que l'on désire d'abord faire fonctionner les Conseils de programmes.	-Après évaluation du fonctionnement des conseils de programmes, étudier l'opportunité de faire fonctionner les conseils de familles; si oui, entreprendre les démarches utiles à leur mise en fonction. Évaluer en corollaire la disponibilité des représentant-e-s de certificats qui seraient appelé-e-s à siéger éventuellement à ces conseils. -Soumettre cette partie du mandat pour réévaluation au Congrès.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
d) L'Association entreprendra des démarches afin que soit mis sur pied un comité conjoint de consultation et de concertation entre l'AGEEFEP et la Faculté de l'éducation permanente. Ce comité rassemblera des membres de même niveau de responsabilités. L'objectif premier de la création de ce comité consiste à établir des relations d'égal à égal sur tout sujet d'intérêt commun.	-Création au départ d'un groupe de travail et lors de la 110e séance du CONFEP, officialisation du Comité conjoint de faculté -Cela a été réalisé toutefois après une longue argumentation avec la direction de la FEP et de l'Université de Montréal. -Utilisation de nos droits juridiques (Statuts de l'U. de M.) - Négociation et pression	-Le Comité conjoint de Faculté siège toujours et a, entre autres, permis l'élaboration d'une politique hors campus. -Il sera appelé à siéger de plus en plus, selon les problèmes rencontrés par les étudiant-e-s pour lesquels nous voudrions apporter des solutions.	-Continuer le travail entrepris en ajoutant les sujets soulevés par les délégué-e-s au Congrès 1987.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
e) Les politiques gouvernementales en matière d'éducation et plus particulièrement en matière d'éducation des adultes nous concernent. L'Association veillera à assurer notre présence aux diverses commissions gouvernementales traitant d'éducation.	-Intervention auprès du Conseil des universités -Présentation d'un mémoire ayant trait à la formation courte, pétition, campagne à la grandeur du Québec -Présentation d'un mémoire à la Commission parlementaire sur le financement des universités -Rencontre avec Mme Blackburn, critique du parti libéral en matière d'éducation -Participation à divers colloques, traitant d'éducation permanente et d'éducation des adultes, organisés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	-L'Association est toujours en contact avec divers organismes gouvernementaux intéressés à l'éducation des adultes. Exemple : la Direction générale de l'éducation des adultes du Ministère de l'Éducation du Québec, le Ministère de l'Enseignement supérieur, etc.	-L'AGEEFEP devra continuer à assurer sa présence auprès des organismes gouvernementaux en suivant de près leur politique en matière d'éducation et, plus particulièrement, d'éducation des adultes.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
f) L'AGEEFEP emploiera tous les moyens et fera toutes les pressions possibles auprès du Conseil des Universités et du gouvernement québécois pour que soit faite une étude des besoins et des désirs de la population québécoise concernant l'éducation universitaire, étude par laquelle tous les milieux socio-économiques seraient consultés.	-Intervention et demande effectuées en Commission parlementaire et au Conseil des universités -Cela a fait l'objet de recommandations dans deux mémoires soumis par l'Association	-Cela a été réalisé en partie, car une étude du gouvernement du Québec a été faite concernant la situation actuelle des adultes en rapport avec les études (juin 1987). -Diverses autres études de petites envergures ont aussi été réalisées, mais elles ne font pas le tour de la question, du moins, de manière satisfaisante.	-L'Association interviendra tant auprès du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral et des divers partis politiques afin qu'une telle étude soit faite. En fait, il s'agira pour l'AGEEFEP de faire une relance à grande échelle afin que ce projet soit réalisé dans sa globalité. Donc, continuer à exercer des pressions.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
g) L'AGEEFEP demandera aux partis politiques québécois de prendre position, dans le cadre de la présente campagne électorale, sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente.	-Lettre du président de l'Association aux divers partis -Rencontre de la députée Blackburn à nos bureaux et discussions sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente -Rencontre de C. Ryan : impossible durant la campagne électorale	-Le Parti libéral s'est doté d'une politique générale en matière d'éducation dont une partie touche l'éducation des adultes et l'éducation permanente. -Demande a été faite auprès du Parti québécois qui y travaille, selon Mme Blackburn.	-Effectuer une relance sur ce point et plus spécifiquement auprès du gouvernement actuel. -Le président ou la présidente verra à rencontrer le ministre Ryan
Proposition de principe 16-Il est proposé que le générique féminin soit utilisé dans tous les textes de l'AGEEFEP.	-Toutes dispositions ont été prises pour satisfaire à cette résolution	-Tous les documents de l'AGEEFEP destinés à l'externe sont porteurs des genres masculin et féminin, exemples : lettres adressées aux membres, à la FEP, à l'U. de M., les mémoires, la revue, etc.	-En conformité avec la résolution du Congrès, poursuivre cette politique avec vigueur.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
Rapport des affaires académiques 17-a) L'AGEEFEP élira, en Congrès ou en Conseil de direction, des représentant(e)s des étudiant(e)s qui siégeront à tous les Conseils de famille et les Conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente.	-Soixante-quatre représentant-e-s de certificats ont été élu-e-s lors du Congrès de fondation. Tous les postes de représentant-e-s ayant fait l'objet d'une vacance ont été comblés dans les délais les plus brefs. -Une résolution du Conseil de direction élargie a été soumise au CONFEP; celle-ci a trait à la mise sur pied des Conseils de famille.	-Nous avons présentement 50 représentant-e-s de certificats en fonction. Plusieurs ont démissionné du fait qu'ils-elles avaient terminé leurs études ou encore qu'ils-elles étaient dans l'impossibilité d'assister au Congrès, ou qu'ils-elles étudiaient dans d'autres universités, etc. -Les Conseils de familles ne seront mis sur pied qu'une fois qu'aura été consolidé le fonctionnement des Conseils de programme (décision du Conseil de la faculté). -Certain-e-s représentant-e-s de certificat ne siègent plus, compte tenu de l'abolition des certains programmes (ex. : micro-programme) ou de programmes n'admettant plus d'étudiant-e-s; ils-elles demeurent toutefois en poste jusqu'au Congrès.	-Continuer à combler les postes vacants d'ici le Congrès -Acheminer au Comité conjoint de faculté la résolution visant à la mise sur pied des Conseils de familles à la FEP. À cet égard, évaluer la disponibilité des représentant-e-s de certificats. -Acheminer au Comité conjoint de la FEP un projet de partage des frais encourus pour le déplacement des représentant-e-s provenant des régions. -Organiser, dans la mesure du possible, des séances de formation pour les représentant-e-s de certificats provenant des régions. -Organiser, dans la mesure du possible, des séances de formation pour les représentant-e-s de certificats. À cette fin, évaluer l'impact sur les budgets.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
b) Le (la) vice-président(e) aux affaires académiques sera responsable de la coordination du travail de tous(les) les représentant(e)s des étudiant(e)s élu(e)s à des Conseils de famille ou à des Conseils de programme.	- Mise sur pied d'un système de suivi pour chacun des Conseils de programmes - Collecte des procès-verbaux - Collaboration étroite avec les représentant-e-s de certificats aux prises avec des problèmes spécifiques - Tenue et mise à jour des coordonnées des représentant-e-s - Remplacement des postes vacants - Bulletin de liaison paru à trois reprises - Résolution du Conseil de direction élargie à l'effet que l'un ou l'une des représentant-e-s d'un Conseil de programme fasse un rapport à l'AGEEFEP pour chacune des réunions desdits conseils.	- Difficulté de connaître les horaires des séances des conseils - Difficulté pour recueillir les procès-verbaux des conseils - Difficulté pour retracer certain-e-s représentant-e-s qui oublient de communiquer leurs nouvelles coordonnées, à la suite d'un déménagement. - Dans l'ensemble, bonne participation aux réunions des Conseils - Les Conseils de familles ne sont pas en fonction	- Réévaluation de la formule du bulletin de liaison - Étudier la possibilité de sessions de formation des représentant-e-s - Établissement d'un répertoire, guide lexique à l'intention des représentant-e-s. - Continuer nos démarches en vue du bon fonctionnement du secrétariat de la FEP en rapport avec les conseils de programmes.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
c) L'AGEEFEP interviendra auprès des instances compétentes en la matière pour que soit formé, à la FEP, un corps professoral composé de professeur(e)s à temps plein.	-Rencontre avec le vice-recteur aux études -Sensibilisation de la communauté universitaire par l'entremise de la revue -Discussion sur ce sujet au Conseil de la FEP -Transmission au Comité du budget de l'université d'une proposition d'ajout au budget par le CONFEP -Intervention à l'Assemblée universitaire -Résolution du Conseil de direction élargie réaffirmant cet objectif	-Peu de professeur-e-s enseignent à la FEP -Les restrictions d'ordre budgétaire sont un facteur important dans ce dossier. -La FEP tend de plus en plus à faire en sorte que les étudiant-e-s suivent des cours dans d'autres facultés (intégration) et, de ce fait, qu'ils-elles aient des enseignements dispensés par des professeur-e-s. -Le Conseil des universités recommande que l'on procède à cette mise en place.	-Par la voie de notre représentant-e à l'Assemblée universitaire, proposer la réactivation du comité de l'éducation permanente relevant de cette instance. Son mandat viserait l'établissement d'un calendrier des étapes à franchir pour la formation d'un corps professoral à la FEP. Toutefois, ramener ce mandat pour débat au prochain Congrès, si telle est la volonté des délégué-e-s. -Ramener le sujet à la Commission des études par la voix de notre représentant-e, s'il y a lieu.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
d) L'AGEEFEP interviendra auprès de la Faculté de l'éducation permanente afin que tout soit mis en oeuvre pour que les crédits accordés par la FEP soient reconnus dans toutes les autres facultés.	-Interventions fréquentes sur la reconnaissance des crédits au CONFEP, à l'Assemblée universitaire et à la Sous-commission du premier cycle -Rencontre avec le vice-recteur aux études -Bon travail de la part des Conseils de programmes -Une part active a été prise, au CONFEP, par l'entremise de nos représentant-e-s en ce qui touche la reconnaissance du certificat de droit par la faculté de Droit	-Depuis l'avènement du protocole d'étude entre la FEP et la faculté de Droit, ainsi que les suites données au rapport Ménard (accélération de la collaboration interfacultaire). Les crédits obtenus à la FEP sont reconnus dans la plupart des autres facultés (exception faite de certains crédits obtenus il y a de nombreuses années - une situation peu fréquente). -Les crédits de droit, d'environnement, de relations industrielles, de criminologie et de plusieurs autres programmes sont reconnus par les facultés dont ce sont les disciplines. Dans la plupart des programmes de la FEP, on trouve de plus en plus de sigles de cours relevant de d'autres facultés, mais gérés par la FEP. Ces derniers sont donc automatiquement reconnus.	-Continuer à défendre ce dossier, notamment, en s'assurant de la qualité de la formation offerte. -Continuer à encourager l'élaboration, la conception de programmes en collaboration avec les autres facultés.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
e) L'AGEEFEP prendra les moyens nécessaires pour que la FEP offre des bacs spécialisés, parce que la situation présente réduit la valeur des crédits accordés par la Faculté de l'éducation permanente. L'AGEEFEP fera tout en son pouvoir pour que la Faculté de l'éducation permanente donne aux Conseils de famille le mandat de restructurer l'enseignement de la FEP, de façon à ce qu'une progression soit établie dans les cours et les certificats d'une même famille, cela dans le but de créer de véritables baccalauréats à l'intérieur desquels les études seraient ordonnées selon un niveau d'apprentissage progressif.	- Intervention au CONFEP, à l'A.U. et au Conseil des universités - Rencontre sur le sujet avec le vice-recteur aux études - Nomination d'un ou d'une représentant-e de l'AGEEFEP à un sous-comité de la SCPC chargé de la mise en oeuvre des baccalauréats qualifiés - Participation à la restructuration des familles à la FEP - Participation à l'élaboration de nouveaux programmes et restructuration des programmes existants par l'entremise des instances suivantes : Conseil de programme, CONFEP, SCPC, COMET - Intervention en Commission parlementaire (mémoire) - Intervention au Conseil des universités (mémoire sur la formation courte) - Participation au comité d'évaluation des enseignements à la FEP	- Le sous-comité de la SCPC a dû interrompre ses travaux sur le sujet pour se consacrer en priorité, par ordre de la COMET, sur « les normes de succès et le nouveau système de notation de l'U. de M. ». Toutefois, la reprise des travaux devrait s'effectuer à la mi-octobre. - Le Conseil des universités a reconnu ce principe dans l'un de ses avis au Ministre. - Entre en ligne de compte dans l'évaluation périodique des programmes relevant du vice-recteur aux études - Tous les cours dispensés à la FEP ainsi que leurs enseignant-e-s font, depuis septembre, l'objet d'une évaluation à partir d'un questionnaire effectué en collaboration avec l'AGEEFEP. - Les Conseils de familles ne sont pas en fonction.	- Continuer à participer activement au travaux du comité de la SCPC.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
f) Le (la) vice-président(e) aux affaires académiques fera en sorte que soit mis sur pied un comité conjoint AGEEFEP-FEP, ayant pour mandat d'étudier la question de la reconnaissance des acquis, et d'établir une politique de reconnaissance des acquis à la FEP. Le comité devra faire rapport au Conseil de direction.	-Le Comité a été mis sur pied à la FEP. Il a procédé à diverses expérimentations en classe en vue de valider des outils de reconnaissance des acquis. Il doit faire rapport d'ici la fin de la session automne 87. -L'AGEEFEP a fait inscrire la reconnaissance des acquis dans les besoins prioritaires de la FEP pour 1987-1988. -Il y a eu participation à plusieurs colloques sur le sujet. -Il y a un suivi sur les expériences au niveau collégial. -L'AGEEFEP est membre du Centre d'Information et de Recherche en Reconnaissance des Acquis (CIRRAAC) de l'Université de Sherbrooke. -Recommandation sur le sujet dans les mémoires soumis au Conseil des universités et à la Commission parlementaire	-Le comité collige actuellement les données relatives aux expérimentations. Il soumettra son rapport d'ici la fin de la session d'automne 1987 au CONFEP. -Le Conseil des universités reconnaît l'importance de la reconnaissance des acquis. -L'AGEEFEP travaille à un énoncé politique sur la question. -Le gouvernement libéral a axé le développement de la reconnaissance des acquis surtout au niveau collégial.	-Le cas échéant, élargir le processus d'expérimentation et le développement d'outils d'évaluation des acquis. -Poursuivre nos relations avec les divers organismes responsables ou impliqués dans le dossier de la reconnaissance des acquis. -Intervenir auprès du gouvernement (Ryan) pour qu'il supporte le dossier au niveau universitaire. -Le cas échéant, ce dossier pourra être supporté par une association nationale, attendu qu'il touche à la situation de l'ensemble des étudiant-e-s adultes dans les universités.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
g) L'AGEEFEP prendra les moyens nécessaires pour que la FEP soit autorisée à fournir des enseignements de deuxième et de troisième cycle, et pour qu'elle le fasse le plus tôt possible.	- Intervention au CONFEP et SCPC - Discuter à l'Assemblée universitaire et avec le vice-recteur aux études - Rencontre avec le secrétaire de la faculté des études supérieures	- On dénote une forte résistance de la part des autres facultés sur ce sujet. - L'AGEEFEP préconise tout d'abord de consolider les enseignements du premier cycle à la FEP de manière à assurer une base solide de négociation avec l'université. Il est, en effet, incongru d'exiger un 2^e ou un 3^e cycle avant que ne soient véritablement reconnus les enseignements dispensés au 1^{er} cycle. Aussi n'y a-t-il pas eu d'intervention forte et structurée sur ce sujet. - Il n'y a pas de structure d'accueil pour les adultes aux 2^e et 3^e cycle.	- Faire notre possible afin que les études de 2^e cycle et de 3^e cycle soient plus accessibles aux étudiant-e-s de la FEP (temps partiel). - Continuer à travailler à la qualité de la formation, à l'agencement cohérent des programmes dans le cadre des baccalauréats qualifiés. - Examiner l'opportunité, pour la FEP, de dispenser certains cours de maîtrise, le soir pour le compte de la faculté des Études supérieures. Cela implique une évaluation du rôle de la FEP et d'une possible participation aux enseignements de la FES. Cela implique également la mise sur pied d'une structure d'accueil pour les adultes.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
h) L'AGEEFEP soumettra au Conseil de la FEP un projet d'embauche des chargé(e)s de cours par un processus de sélection auquel l'Association participera à part entière.	-L'AGEEFEP a soumis au CONFEP un document sur le processus de sélection. Certains éléments ont été retenus. -Il y a eu nomination d'un membre de l'AGEEFEP au Comité d'embauche des chargé-e-s de cours du CONFEP -Participation de l'AGEEFEP au comité responsable de la mise sur pied du questionnaire d'évaluation des chargé-e-s de cours qui sera soumis ultérieurement dans les classes .	-Le comité d'embauche est dissout à la suite de l'adoption de la convention collective. L'article 12 de cette convention prévoit la formation d'un comité d'évaluation des chargé-e-s de cours par le CONFEP. L'adoption de cette convention collective remet donc en question la légitimité de ce mandat. -L'article 8.01 de cette convention stipule que le CONFEP «détermine les exigences de qualification requises pour les cours confiés à des chargé-e-s de cours». L'AGEEFEP participe à l'élaboration de ces critères par l'entremise de ses membres siégeant au CONFEP.	-Faire en sorte qu'un-e représentant-e de l'AGEEFEP siège sur le Comité qui sera créé par le CONFEP.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
i) L'AGEEFEP fera toutes les pressions possibles pour que le gouvernement canadien ratifie la Convention No 140 de l'organisation internationale du travail portant sur le congé-éducation.	-Intervention à la Commission parlementaire (mémoire) -Intervention au Conseil des universités (mémoire) -Participation à un colloque du Ministère de l'éducation (direction générale de l'éducation des adultes)	-La convention no 140 de l'organisation internationale du travail n'est toujours pas ratifiée par le Gouvernement fédéral. -Le congé éducation est l'un des éléments de l'orientation politique de l'éducation du Gouvernement libéral provincial. -Ce dossier implique une certaine volonté politique de la part des deux paliers de gouvernement. -L'AGEEFEP effectue une étude sur le sujet en vue de la préparation d'un énoncé politique en la matière.	-Ce dossier touche l'ensemble des étudiant-e-s adultes dans les universités et les collèges. Il y aurait lieu de faire en sorte qu'il soit traité au niveau d'une association nationale. -Une rencontre avec le ministre de l'éducation devrait être organisée dès que ce dossier deviendra prioritaire pour le Conseil de direction.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
j) L'AGEEFEP fera des pressions sur le Gouvernement du Québec pour que le régime des Prêts et Bourses soit modifié de façon à répondre plus adéquatement aux besoins des étudiant(e)s à temps partiel et des étudiant(e)s adultes.	-Recommandations faites dans le mémoire soumis au Conseil des universités et dans celui soumis à la commission parlementaire sur l'éducation. -Nomination d'un représentant de l'AGEEFEP sur le Comité de gestion des services socio-économique des SAE. -Demande et accord d'une subvention dans le but d'effectuer une étude des besoins des étudiant-e-s adultes en matière de prêts et bourses. -Engagement d'un contractuel pour l'avancement de ce dossier.	-Le rapport d'étape du contractuel a été soumis au Conseil de direction des S.A.E. en juin 87. Ce rapport prévoit la formation d'un comité d'étude composé de représentant-e-s de l'Université de Montréal, du Ministère de l'éducation, de l'AGEEFEP, de la FAECUM et des S.A.E. -Démission du contractuel pour cause de maladie. -Ce projet porte sur le statu quo. Ce dossier a un caractère globalisant au sens où ses résultats seront profitables pour l'ensemble de la communauté étudiante adulte à temps partiel des universités du Québec. Il devrait, en un sens, être traité sur le plan national.	-suite à la position du Congrès, embaucher, s'il y a lieu, un-e autre contractuel-le. -suivre de près les négociations de l'ANEQ avec le ministère sur la modification des régimes des prêts et bourses pour les étudiant-e-s régulier-ère-s. -advenant la poursuite du dossier selon l'orientation définie par notre Congrès, poursuivre l'étude du dossier, rendre effective la formation du comité proposé au rapport d'étape et transmettre au ministère le rapport final, fruit de son travail.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
k) L'AGEEFEP félicite les chargé(e)s de cours de l'U. de M. de l'obtention de l'accréditation de leur Syndicat. l) L'AGEEFEP entreprendra, le plus tôt possible, des relations soutenues avec le Syndicat des chargé(e)s de cours de l'U. de M.	-Relations soutenues depuis deux ans avec le SCCUM. -Résolution du Conseil de direction élargie d'appui aux chargé-e-s de cours dans leur action de grève. -Distribution de la revue Cité Éducative aux chargé-e-s de cours. -Formation d'un comité conjoint AGEEFEP-Syndicat des chargé-e-s de cours et responsables de programmes avec des représentant-e-s siégeant au Conseil de faculté (CONFEP). -Participation d'une représentante de l'AGEEFEP à un comité de pression sur la qualité de l'air au pavillon Marie-Victorin auquel participe également des chargé-e-s de cours. -Assistance de membres de l'AGEEFEP à titre d'observateurs et d'observatrices aux réunions des chargé-e-s de cours.	-L'AGEEFEP entretient toujours des relations avec le syndicat. -La revue Cité éducative leur parvient toujours. -Le Comité conjoint a été dissout. Remerciements du Conseil de faculté (CONFEP).	-suivre l'orientation définie par le prochain congrès s'il y a lieu. -il serait utile de négocier, avec le syndicat, l'établissement d'un protocole d'entente relatif aux mésententes pouvant survenir entre chargé-e-s de cours et étudiant-e-s. ex.: aviser le syndicat au moment où l'AGEEFEP dépose une plainte, au nom d'étudiant-e-s, à la faculté contre un-e chargé-e de cours.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
n) Il est proposé que l'AGEEFEP fasse pression sur la FEP pour que les cours qui se donnent les fins de semaine se donnent aussi durant la semaine. AMENDEMENT Il est proposé d'ajouter à la proposition "et que l'horaire soit respecté".	-Discussion au CONFEP sur le sujet -Discussion avec le Doyen -Rencontre de plusieurs responsables de programmes	-La FEP n'a pas de politique sur ce sujet. -L'offre de cours de fin de semaine dépend de la disponibilité des chargé-e-s de cours. -L'offre varie, en plus ou en moins, d'une session d'études à l'autre. -Certains cours offerts à l'horaire ne sont pas dispensés, compte tenu du trop faible taux d'inscriptions. -L'horaire peut être changé sans préavis par la faculté s'il y a un nombre insuffisant d'étudiant-e-s inscrit-e-s. -L'horaire peut aussi varier selon les ententes prises entre le-la chargé-e de cours et les étudiant-e-s de sa classe. -Aucune plainte sur le respect de l'horaire des cours de fin de semaine n'a été transmise au service des plaintes de l'AGEEFEP.	-Étudier la possibilité d'effectuer un sondage à partir de Cité Éducative pour connaître le besoin réel des membres. -si le besoin s'en fait sentir, élaborer avec la FEP, si nécessaire, un système permettant à la Faculté de savoir quels sont les cours demandés et par combien de personnes, de manière à ce que la FEP programme ces cours à partir de la demande et non de l'offre.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
o) Il est proposé que l'AGEEFEP prenne les moyens nécessaires pour que la FEP fournisse, dans son bottin annuel, le moment où les cours seront dispensés dans l'année et ce, pour les différents programmes d'étude. Ainsi les étudiant(e)s pourront mieux planifier leur choix de cours. AMENDEMENT Il est proposé que les dates d'inscription soient aussi définies clairement dans chacun des cours et programmes.	-Dépôt et discussion avec le groupe de travail FEP-AGEEFEP, précédant le comité conjoint statutaire -Discussion avec le Doyen à propos des responsables de programmes.	-Attendu que les étudiant-e-s ne sont pas inscrit-e-s à plein temps et que la FEP n'a pas de corps professoral, il est difficile pour la FEP de prévoir l'horaire des cours durant l'année. -Le bottin annuel ne fait référence qu'aux différents programmes et cours de la FEP. L'horaire de session indique les cours offerts. -La convention collective du syndicat des chargé-e-s de cours peut permettre une certaine ouverture en vue d'atteindre l'objectif de ce mandat. -Les dates d'inscription sont clairement indiquées dans le bottin annuel de même que dans les horaires de session. Les horaires sont distribués 2 ou 3 semaines, au moins, avant le début d'une session.	-À la lumière de la mise en application de la convention collective, analyser si une possibilité de programmation annuelle peut être envisagée. Cela demande, bien sûr, la collaboration de la FEP. -Réitérer notre demande à la FEP (représentants au CONFEP).

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
p) Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la FEP de faire connaître par écrit les informations complètes concernant les cours (locaux, nom du professeur, jour, date, heure, etc.) dans un délai raisonnable c'est-à-dire au moins une semaine avant le début des cours.	-Vérifications effectuées auprès des autorités et d'étudiant-e-s afin de savoir si ce problème est d'ordre collectif ou s'il se situe au niveau de l'exception.	-Les étudiant-e-s reçoivent 3 semaines, au moins, avant le début des cours les renseignements compris dans la proposition. -Seul le nom du ou de la professeur-e ne s'y trouve pas. Cela est dû au fait qu'il est à peu près impossible de savoir à l'avance qui va dispenser un cours (compte tenu du nouveau système d'attribution des cours par pointage, prévu à la convention collective du syndicat des chargé-e-s de cours et compte tenu qu'un-e chargé-e de cours n'est nullement dans l'obligation de dispenser un cours à chaque session pas plus qu'un-e étudiant-e n'est tenu-e de s'inscrire à chaque session).	-Aucune, ou selon le bon jugement du Congrès.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
Rapport des services aux étudiant-e-s 20-a) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants coordonnera la participation des étudiant(e)s de la FEP aux comités de gestion des S.A.E., de façon à ce qu'ils(elles) soient présent(e)s à tous les comités.	-L'AGEEFEP a un représentant sur le Conseil de direction des services aux étudiants (CODISAE) ainsi que sur le Comité de gestion des services socio-économique -Négociation avec la FAECUM pour d'autres postes sur le comité de gestion SAE	-Nous avons toujours des représentants au CODISAE et au Comité de gestion des services socio-économiques. -L'obtention de nouveaux postes dépend de la FAECUM qui, pour l'instant, nomme les étudiant-e-s qui siègent sur les comités de gestion. -Les relations AGEEFEP - FAECUM, concernant les SAE, sont au plus bas. -Nous n'obtiendrons de nouveaux sièges aux comités de gestion des SAE qu'à la suite des travaux portant sur la représentativité d'un comité de l'Assemblée universitaire sur lequel siège un représentant de l'AGEEFEP. -Les comités de gestion siègent surtout pendant le jour.	-Par l'entremise du Comité sur la représentativité, réclamer les sièges qui nous reviennent de droit sur les différents comités de gestion des SAE. -Effectuer une étude sur le temps/personne et la disponibilité des représentant-e-s étudiant-e-s en vue d'occuper les postes éventuellement ouverts aux étudiant-e-s de la FEP. -En attendant le dépôt et l'adoption du rapport du Comité sur la représentativité, faire une demande officielle à l'effet que les représentant-e-s de l'AGEEFEP assistent, en qualité d'observateur-trice, aux réunions des comités de gestions où nous n'avons pas de membres.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
b) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants négociera avec la Faculté de l'éducation permanente l'ouverture de ses bureaux jusqu'à 21h00 du lundi au jeudi, ainsi que l'amélioration de son système de communication téléphonique.	-Dépôt de la demande au groupe de travail AGÉEFEP-FEP, ensuite au comité conjoint de faculté. -Discussion avec le Doyen -Demande à ce que l'ouverture soit prise en considération par le nouveau service d'accueil de la FEP -La proposition originale du Congrès stipulait jusqu'à 19h00, les délégué-e-s ont convenu de porter l'heure à 21h00 pour être assuré-e-s d'obtenir le meilleur de la FEP	-Les bureaux de la FEP sont maintenant ouverts les mardis et jeudis, jusqu'à 19h00. -Il appert que très peu d'étudiant-e-s se prévalent des heures d'ouverture supplémentaires. -Cette demande implique des coûts sur le plan de l'infrastructure de la FEP (temps supplémentaire) ainsi qu'au plan de l'organisation technique (téléphone) et, cela, dans le cadre de restrictions budgétaires. Il est donc utile de porter nos priorités sur des projets plus accessibles à court terme. -A notre demande, le doyen a commandé une étude sur la rationalisation des services d'accueil (comprenant les aspects relatifs à l'amélioration du système téléphonique). Nous venons de recevoir une copie de ce rapport.	-Ce dossier devrait être réévalué à la lumière des informations concernant l'utilisation des étudiant-e-s des heures d'ouverture supplémentaire de la FEP et des résultats des études commandées par le doyen. Le prochain conseil d'administration jugera de l'évolution de ce dossier.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
c) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants négocier avec l'Université l'ouverture des librairies et des magasins scolaires jusqu'à 21h00 du lundi au jeudi, ainsi que l'ouverture des bibliothèques pendant un plus grand nombre d'heures les fins de semaine.	-Rencontre avec le gérant des librairies -Rencontre avec le gérant des magasins scolaires -Demande déposée à la FEP	-Les librairies sont ouvertes durant les 3 premières semaines, au début de chaque session, jusqu'à 21h (sauf le vendredi). Les étudiant-e-s de la FEP sont prévenu-e-s des heures et jours d'ouverture spéciale par l'entremise de la FEP qui leur fait parvenir ces renseignements en même temps que leurs assignations de locaux. -Les bibliothèques sont ouvertes les samedis de 9h00 à 18h00 et les dimanches de 13h00 à 17h00. -Les magasins scolaires ont, eux aussi, une ouverture spéciale de 3 semaines et, ce, jusqu'à 21h00. La boutique du CEPSUM est ouverte le samedi et le dimanche de 10h00 à 16h00. -Aucune plainte relative à ce sujet n'a été enregistrée au service des plaintes de l'AGEEFEP. -Il est difficile d'obtenir davantage, compte tenu que les heures d'ouverture supplémentaire ont un impact sur les budgets et que les employé-e-s des bibliothèques, librairies et magasins scolaires sont régi-e-s par une convention collective.	-Selon les orientations définies par le Congrès.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
d) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants poursuivra l'étude du projet de centre communautaire pour les étudiant(e)s adultes et présentera le résultat de cette étude au Conseil de direction. Le Conseil de direction pourra alors mettre le projet en branle.	-L'étude de faisabilité du projet a été effectuée. -Obtention d'une subvention pour l'engagement d'un-e contractuel-le -Dépôt du document au Conseil de direction -Dépôt du document et des recommandations contenus au Conseil de direction élargie -Dépôt du document et demande de l'AGEEFEP au Conseil de direction des SAE -Négociation avec la FAECUM -L'étude chiffrée du projet à été effectuée.	-Le point concernant le centre de services a fait l'objet de négociation avec la FAECUM, majoritaire sur le CODISAE. Les négociations sont rompues. -Le centre de services devait être traité au CODISAE du 29 septembre 87; le CODISAE a remis l'étude de ce point à une prochaine séance. -La FAECUM tergiverse et semble vouloir gagner du temps en reportant, continuellement, l'étude du dossier. - Le V.-P. aux SAE a précisé, lors du dernier report, que ce geste constituait une réponse négative à la demande de l'AGEEFEP. -L'heure n'est plus aux négociations mais à la mise en oeuvre de moyens susceptibles d'aider à la réalisation du but fixé.	-L'AGEEFEP attend un refus catégorique du CODISAE. -Envoi d'une lettre demandant de geler les fonds versés par les étudiant-e-s de la FEP et dépôt de ces fonds en fiducie. -Soumission du dossier du Congrès avec soumission de diverses avenues possibles (référéndum, négociations directes avec le Comité exécutif de l'U. de M., etc.) -Aller de l'avant selon l'orientation définie par notre Congrès.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
e) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants participera au congrès spécial de la FAECUM sur la restructuration des S.A.E., qui se tiendra les 24 et 25 janvier 1986, et y présentera les demandes de l'AGEEFEP quant à des services adaptés à la situation des étudiant(e)s de la FEP.	-Préparation de l'AGEEFEP en vue de sa participation à ce Congrès	-Le Congrès de la FAECUM, sur la restructuration des SAE, a été annulé une semaine avant sa tenue, pour des raisons assez nébuleuses. -La FAECUM n'a, par la suite, jamais envisagé de tenir ce Congrès.	-Aucune, si ce n'est que nous pourrions faire en sorte de participer à un tel Congrès si la FAECUM venait un jour à le tenir.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
f) Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiants négociera avec l'administration des S.A.E. une meilleure adéquation entre les services aux étudiant(e)s et les besoins des étudiant(e)s de la FEP, en vue de modifications au budget des S.A.E. dès l'année 1986-1987.	- Cette proposition découle directement de l'application de la précédente et a aussi un impact sur la prochaine proposition.	- Après de longues négociations avec l'U. de M. et la FAECUM, le dossier est stagnant. - L'adéquation des services actuels des SAE pour les étudiant-e-s adultes est absente (compte tenu de leur orientation vers la clientèle régulière).	- Orientation du Congrès. - Référendum sur le rapatriement des sommes versées par les étudiant-e-s de la FEP. - Mise sur pied d'un centre de services et de rencontres correspondant aux véritables besoins des étudiant-e-s de la FEP.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
g) Advenant que l'administration des S.A.E. refuse d'ajuster les services qu'elle fournit en fonction des besoins de tous(les) les étudiant(e)s, y compris de ceux(elles) de la FEP, le Conseil de direction organisera la tenue d'un référendum par lequel il demandera aux étudiant(e)s de la FEP s'ils (elles) sont d'accord pour que les sommes qu'ils(elles) paient aux S.A.E. soient administrées séparément, par un comité conjoint AGEEFEP - S.A.E., et consacrées exclusivement à leurs besoins particuliers.	- Voir proposition précédente. - Les négociations avec l'U. de M. et la FAECUM ont pris fin récemment, peu avant l'organisation du Congrès et de la tournée des classes de la FEP.	- L'AGEEFEP a fait tout en son possible pour protéger le caractère de l'universalité des services aux étudiant-e-s. - Considérant que la spécificité de nos membres entraîne la création de services répondant à leurs besoins, nous avons soumis au CODISAE l'étude de faisabilité sur un Centre de services et de rencontres. - Le CODISAE est géré majoritairement par les étudiant-e-s de la FAECUM et l'on sait que les négociations avec la Fédération, sur ce sujet, ont été rompues. Le refus appréhendé du CODISAE avait été officiellement annoncé par le secrétaire général de la FAECUM, Martin Lefèvre, dans un récent article du CONTINUUM	- Orientation du prochain Congrès. Tenue du référendum à déterminer. - Modalité à être soumise au prochain Conseil de direction élu.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
h) L'AGEEFEP fera en sorte qu'une étude soit faite sur les véritables besoins des étudiant(e)s de la FEP. L'étude serait réalisée conjointement par l'AGEEFEP, les S.A.E. et le Bureau de la recherche de la FEP.	-Consultation effectuée auprès du bureau de la recherche de la FEP -Sondage effectué auprès de nos membres lors de la tenue de kiosques de l'AGEEFEP dans divers pavillons. -Sondage effectué par les SAE sur le taux d'utilisation des services par les étudiant-e-s de la FEP	-Deux études du bureau de la recherche font part de la maigre participation (4%) de nos membres aux services aux étudiants actuels de l'U. de M. -Les véritables besoins des étudiant-e-s de la FEP sont exprimés par la voix des deux études précitées. -Une étude sur la fréquentation des SAE par les étudiant-e-s de la FEP, effectué par les SAE, vient corroborer les résultats obtenus par celle effectuée par le bureau de recherche de la FEP (4% d'utilisation).	-Aucune. -Il n'est pas jugé utile de faire une nouvelle étude compte tenu que celles, qui ont déjà été effectuées, sont assez récentes et ne se contredisent pas.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
Il est proposé d'ajouter une proposition 4.09 stipulant que l'AGEEFEP étudie la possibilité de créer, à la FEP, un service de placement pour les étudiant(e)s adultes; ce service devra informer et sensibiliser les intervenant(e)s du marché du travail au sujet du potentiel des étudiant(e)s de la FEP.	-Demande de création issue de l'étude de faisabilité du centre de service -Rencontre avec la direction de plusieurs compagnies	-Le gouvernement a demandé à l'U. de M. de ne pas multiplier les bureaux de placement. Par exemple, il veut que celui des HEC, de Poly et de l'U. de M. soient réunis dans un seul. Le gouvernement a informé l'U. de M. qu'il n'y aura plus de subventions pour l'ouverture d'autres bureaux. -Le projet de centre de services et de rencontres a été retiré du projet de restructuration des SAE (litige avec la FAECUM).	-Attendre les résultats des négociations ou du référendum sur les SAE et aller de l'avant avec le projet.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
b) Si le rapport du comité conjoint conclut que l'AGEEFEP servirait mieux ses membres en adhérant à la FAECUM, le Conseil de direction pourra procéder à cette adhésion.	-Voir proposition précédente	-Une adhésion à la FAECUM nous est apparue comme étant inconcevable, ne serait-ce que du point de vue de la spécificité de nos membres. -Les péréquations financières exigées par la FAECUM, en cas d'affiliation, étaient exagérées. -La représentativité des 13 000 membres de l'AGEEFEP se résumait à une seule voix au Conseil d'administration de la FAECUM. -Une telle adhésion nous paraît non viable à long terme, ni même à court terme.	-Aucune, si ce n'est la possible formation d'un Conseil étudiant regroupant des membres de la fédération ainsi que des membres de l'AGEEFEP et d'autres associations non-affiliées à la FAECUM. -Le Comité sur la représentativité étudiante pourrait ouvrir de nouveaux horizons lorsqu'il soumettra son rapport à l'Assemblée universitaire. D'ici là, le statu quo demeure à moins que le Congrès n'en décide autrement.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
Rapport des affaires étudiantes 24-a) Un comité conjoint sera formé avec la FAECUM afin d'étudier les sujets concernant les deux associations, et de voir si les besoins et les intérêts des étudiant(e)s de jour et ceux des étudiant(e)s de soir convergent ou divergent sur ces sujets. Ce comité étudiera les modes de relations possibles entre l'AGEEFEP et la FAECUM, et fera rapport au Conseil de direction.	-Des réunions inter-exécutives ont eu lieu et tenaient lieu de comité conjoint. -Plusieurs réunions ont été consacrées aux services aux étudiants (SAE) -L'AGEEFEP a assisté à deux Congrès de la FAECUM. À l'un d'eux, les délégué-e-s ont adopté-e-s une proposition visant à ne pas reconnaître la formation courte.	-Les relations avec la FAECUM ont porté surtout sur l'adéquation des services aux étudiants. -Nous avons travaillé ensemble sur divers dossiers. Ex.: sous-commission du premier cycle, note de passage, norme de succès. Centre de service aux collectivités. -Une première analyse nous permet de conclure que les besoins et les intérêts de nos membres, sans être totalement divergents, sont, à tout le moins, différents comparés à ceux des étudiant-e-s de jour. -Des ententes ponctuelles sur divers dossiers peuvent être conclues entre les deux associations. -L'AGEEFEP a connu au cours des deux dernières années trois exécutifs différents à la FAECUM, donc, trois ajustements différents.	-L'AGEEFEP entend suivre l'orientation que lui dictera le Congrès ou le Conseil de direction en matière de relations avec la FAECUM.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
c) Le (la) vice-président(e) aux affaires étudiantes établira des relations avec les autres étudiants "adultes" de l'U. de M. et de ses écoles affiliées ainsi qu'avec ceux des autres universités. L'AGEEFEP se doit de créer une solidarité entre tous(tes) les étudiant(e)s "adultes" pour mieux promouvoir le développement de l'éducation permanente au niveau national. e) Il est proposé que soient ajoutés à la proposition 24 c) les mots "nonobstant le paragraphe 3.16 des Statuts et Règlements de l'Association. Que l'AGEEFEP puisse avoir le droit de mener des actions ponctuelles avec les autres associations ou de s'affilier provisoirement jusqu'à la ratification du Congrès biennal."	-Des contacts étroits sont établis avec les représentant-e-s des étudiant-e-s des HEC -Des contacts sont établis avec les étudiant-e-s adultes de l'UQTR -Des contacts sont établis avec d'autres regroupements d'étudiant-e-s adultes (dans les écoles secondaires et CEGEP)	-L'AGEEFEP négocie depuis plusieurs mois avec l'Association des étudiant-e-s aux certificats des HEC représentant 5 000 étudiant-e-s. -L'AGEEFEP apporte une aide technique aux étudiant-e-s adultes de l'Université du Québec à Trois-Rivières en vue de leur regroupement au sein d'une association d'étudiant-e-s adultes à temps partiel (RETPUQTR).	-Soumettre au Congrès le résultat des travaux en cours avec les organismes touchés. -Possibilité d'affiliation avec les HEC dans le cadre d'une association fédérative sur le campus de l'U. de M. -Possibilité d'affiliation entre les étudiant-e-s de l'UQTR-AGEEFEP-AEC dans le cadre d'une association nationale d'étudiant-e-s "adultes". -Redemander au Congrès que l'AGEEFEP puisse avoir le droit de mener des actions ponctuelles avec les autres associations ou de s'affilier provisoirement, jusqu'à la ratification du Congrès biennal suivant et, ce, nonobstant l'article 3.16 des statuts de l'association.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
d) L'AGEEFEP exposera à l'administration de la FEP la nécessité de la nomination d'un(e) vice-doyen(ne) aux affaires étudiantes.	-Dépôt de la demande au groupe de travail ayant précédé le Comité conjoint de faculté. -Discussion avec le Doyen -Discussion au CONFEP	-La FEP n'a pas jugé utile de nommer un-e vice-doyen-ne attiré-e uniquement aux affaires étudiantes. -Toutefois, une vice-doyenne aux études a été nommée. -L'adjoint au doyen a été affecté aux relations avec l'AGEEFEP. L'Association a donc une entrée directe au plus haut niveau des instances facultaires.	

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
Rapport des affaires régionales 26-a) Volumes obligatoires Au début de chaque session, les étudiant(e)s en région éprouvent de la difficulté à acquérir les volumes obligatoires pour leurs cours. L'AGEEFEP devra s'entendre avec la Faculté afin que la liste des volumes obligatoires et le syllabus des cours soient remis aux étudiant(e)s dès le début de la session. L'Association devra veiller à ce que des arrangements soient pris par la FEP avec une ou plusieurs librairies où les étudiant(e)s pourront se procurer leurs volumes et ce, dans chacune des régions.	-Dépôt de la demande au groupe de travail ayant précédé la formation du Comité conjoint de faculté -Pressions auprès du CONFEP pour l'élaboration d'une politique hors campus -Plusieurs réunions du Comité conjoint ont porté sur l'élaboration de cette politique	-La politique hors campus permet, désormais, aux étudiant-e-s de s'entendre, avant le début de la session, sur les cours qu'ils-elles prendront. -Le syllabus de cours est préparé par le-la professeur-e ou le-la chargé-e de cours quelques jours avant de le dispenser. Les volumes à acquérir peuvent varier, pour un même cours, dispensé par deux chargé-e-s de cours.	-Lorsque les étudiant-e-s sont réuni-e-s pour le choix de leurs cours, à une session donnée, ils peuvent demander au ou à la responsable du programme de leur fournir la liste des volumes qu'ils-elles auront à utiliser. -Le-la responsable de programme est la personne la mieux placée pour répondre à une telle demande. -Établir une liste, la plus exhaustive possible, des librairies de chaque région où la FEP dispense des cours. Publier cette dernière dans Cité Éducative.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
b) Ordre prioritaire des cours Les programmes d'études ont été établis en fonction d'une logique de priorité des cours à suivre. En région, le nombre de cours par session est beaucoup plus limité que sur le campus. A cause de cela, souvent, les cours disponibles ne respectent pas l'ordre chronologique. Souvent, les étudiant(e)s se voient imposer un cours, faute de choix, sans avoir d'abord suivi les cours préalables. L'AGEEFEP s'entendra avec la FEP pour que les programmes en région soient structurés et offerts en respectant l'ordre prioritaire des cours.	-Dépôt de la demande au groupe de travail ayant précédé la formation du Comité conjoint de faculté -Discussion avec le Doyen -Discussions au Comité conjoint (en relation avec l'élaboration de la politique hors campus de la FEP) -Discussions avec plusieurs moniteurs relais et responsables de programmes	-Les cours suivis en régions sont le résultat du choix de la majorité des étudiant-e-s d'un programme donné. -Le moniteur relais et le responsable de programme s'efforcent de répondre aux demandes des groupes et en tenant compte des ressources professorales disponibles. -Il est difficile de donner suite à cette proposition compte tenu de l'implication des groupes d'étudiants-e-s dans leur choix de cours. -Aucune plainte n'est parvenue des régions au service des plaintes de l'association sur le sujet.	-Continuer à faire des démarches auprès de la FEP sur ce sujet, si telle est la volonté exprimée par les membres en régions. -Une étude pourrait être effectuée sur la fréquence d'offre de cours en régions et leur structure de présentation dans le cadre des programmes touchés.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
c) Bibliothèque à Québec Les étudiant(e)s de la FEP à Québec n'ont pas de bibliothèque et ne peuvent pas non plus utiliser les bibliothèques de l'Université Laval ou des Cégeps de la région. Ils sont donc dans l'impossibilité de consulter ou d'emprunter les volumes nécessaires à leurs recherches. Des démarches seront entreprises par l'Association afin d'en venir à une entente sur l'utilisation par les étudiant(e)s de la FEP de la bibliothèque de l'Université Laval ou de celle du Cégep de Ste-Foy ou du Cégep F-X Gameau.	-Demande effectuée à la FEP; la 1ère entente intervenue avec la FEP et l'Université Laval n'a pas fonctionné. -Négociation de l'AGEEFEP avec la conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)(entente de prêt de volume inter-universitaire pour le 2e et 3e cycle) -Négociations avec l'U. de Montréal, Direction des services aux usagers des bibliothèques. -Négociations par personne interposée (Clément Tremblay, directeur des services aux usagers) avec l'Université Laval à Québec et la FEP. -Nomination d'un responsable pour l'AGEEFEP à Québec (M. Rock Bussière, représentant de certificat en Relations Industrielles II), chargé de recueillir les plaintes des étudiant-e-s de la région sur le sujet	-Une entente a été conclue avec les services de Bibliothèque de l'Université Laval et la Direction des services aux usagers de l'Université de Montréal. Les étudiant(e)s de la Région de Québec peuvent dorénavant emprunter tous les volumes nécessaires à leurs études à l'Université Laval en défrayant un coût de 15,00\$ par session d'étude qui leur est remboursé par la FEP. -Tout semble fonctionner très bien, le responsable de l'AGEEFEP pour ce dossier à Québec ne dénombre aucune plainte sur le sujet. -Le service des plaintes de l'association n'a encore reçu aucune plainte relative à un problème sur le fonctionnement de cette entente.	

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
De plus, l'AGEEFEP explorera la possibilité pour les étudiant(e)s d'avoir accès aux centres de documentation d'organismes comme la C.S.S.T., les syndicats, associations et autres.	-Recherche téléphonique sur l'accessibilité à ces centres de documentation	-Toutes personnes peut avoir accès aux autres centre de documentation de la CSST à Québec. -Toutes personnes peut avoir accès au centre de documentation des centrales syndicales ayant une succursale avec leur maison mère à Québec, pour peu qu'elle en fasse la demande. -Il en va de même en ce qui a trait à plusieurs associations contactées. ex. : Commission des normes du travail du Québec.	-Aviser les membres de la possibilité d'emprunt de volumes à l'U. Laval. -Effectuer une liste des coordonnées de divers centres de documentation dans la région et la faire parvenir aux membres soit par la poste ou par publication dans Cité Éducative.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
d) Moniteurs-trices relais, postes permanents Faute de temps et de ressources au niveau de l'information et de la documentation, les moniteurs(trices)relais de certaines régions éprouvent de la difficulté à répondre aux besoins des étudiant(e)s. Plus souvent qu'autrement, ils doivent référer ces derniers au bureau de la FEP à Montréal. L'AGEEFEP recommandera que soit établi un poste de moniteur(trice)relais permanent à temps partiel dans les régions où le nombre le justifie.	-Discussion au Comité conjoint de faculté -Discussion avec le Doyen -Contacts établis avec plusieurs moniteurs et monitrices relais dont celui de Québec et celle de St-Hyacinthe	-Les moniteurs relais sont engagés à la session d'étude et touche une rémunération de la FEP. -Le moniteur relais de Québec se dit pleinement en mesure de répondre aux besoins des étudiant(e) sauf à quelques rares exceptions. ex. : octroi d'équivalence de cours. -Il n'y a pas de point de rencontre officielle de la FEP en région. Les moniteurs(trices) relais utilisent leur propre infrastructure (résidence, bureau). -Certain(e)s moniteur(trice)s relais déplore la difficulté que leur fait l'U. de M. pour le règlement de certains problèmes. ex. : erreurs de note sur un bulletin nécessite 2 sessions avant d'être réglé. Dans l'ensemble tous se disent en mesure de répondre adéquatement aux besoins de nos membres.	-Effectuer une tournée des régions et prendre note des difficultés rencontrées par les moniteur-trice-s relais. Produire un rapport pouvant être soumis à la FEP. -Entreprendre des démarches auprès de la FEP afin qu'elle étudie la possibilité d'ouverture de bureaux (avec secrétaire) pour soutenir les moniteur-trice-s relais des régions ayant une forte clientèle étudiante. -Consolider les Conseils régionaux existants et aider à en organiser d'autres. -Continuer d'apporter aux membres en régions une attention et un support particuliers.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
e) Téléphone, ligne Zénith L'Association insistera auprès de la FEP pour qu'elle se dote d'une ligne Zenith (1-800) au service des étudiant(e)s de l'extérieur de Montréal pour que ceux-ci puissent téléphoner à la FEP sans frais d'interurbain.	-Dépôt de la demande au Comité conjoint de faculté -Demande effectuée au CONFEP -Discussion avec le groupe de travail ayant précédé le Comité conjoint de faculté	-Le Doyen nous a informé lors d'une séance du CONFEP qu'il était sensible à la question et qu'il attendait les résultats sur la restructuration des communications à la FEP. -Nous estimons que la FEP n'a pas l'intention de procéder à l'installation d'une telle ligne zénith. Compte tenu du rôle dévolu aux moniteur(trice)s relais qui agissent en qualité d'intermédiaires entre les étudiant(e)s et la faculté. -Nous soupçonnons également que le non empressement est dû pour une large part au contexte actuel de restructuration budgétaire. -Le service des plaintes n'a pu recenser aucune plainte sur le sujet de la part de nos membres en région.	-Selon le désir exprimé sur le sujet par le Congrès. -Demander à recevoir une copie de l'étude dont nous a fait part le doyen.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
f) Plus de programmes Le fait que la Faculté de l'éducation permanente n'offre qu'un nombre restreint de programmes en région limite : a) le choix des étudiant(e)s; b) la croissance de la FEP en région; c) le développement de l'éducation permanente. L'AGEEFEP favorisera le développement des programmes offerts par la FEP en région ainsi que l'augmentation du nombre de cours offerts à l'intérieur de chaque programme.	-Contact avec les moniteurs et monitrices relais -Pression auprès de la FEP pour l'ouverture à Sept-Iles d'un certificat en santé communautaire. -Pression pour l'ouverture d'un campus périphérique (27 professeurs) -Pression auprès de la FSI et de la FEP pour l'ouverture d'un certificat de Sciences infirmières milieu clinique, à Québec. -Pression pour l'ouverture de plusieurs programmes à St-Hyacinthe -Pression pour l'élaboration par la FEP d'une politique hors campus -Débats au CONFEP, au Comité conjoint de faculté -Discussion avec le vice-recteur aux études -Publicité de l'AGEEFEP à St-Hyacinthe (Conseil régional de St-Hyacinthe) pour l'ouverture de 2 certificats.	-Le certificat santé communautaire de Sept-Iles est ouvert. -Le campus périphérique demande 2 professeurs au primaire (école Lambert Closse) est sur le statu quo par manque d'inscriptions. -L'AGEEFEP constitue un dossier pour l'ouverture du certificat de sciences infirmière milieu clinique à Québec (266 postulant(e)s). -La campagne de publicité pour l'ouverture de 2 certificats à St-Hyacinthe n'a pu permettre de réunir assez de candidat(e)s pour permettre l'ouverture. -La FEP s'est finalement doter d'une politique Hors-campus. -Nous estimons que l'U. de M. fait présentement très peu pour l'ouverture de nouveaux programmes en région. L'Université tend plus à répondre à la demande qu'à la créer comme telle.	-L'AGEEFEP devrait se doter d'une politique cadre favorisant l'ouverture de programmes en régions en y associant ses Conseils régionaux et leurs ressources. -Le débat pourrait être porté à l'Assemblée universitaire afin de forcer l'Université (non seulement la FEP) à définir clairement sa politique sur le sujet.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
g) Cours avec laboratoire Les étudiant(e)s qui suivent des cours avec laboratoire défraient des couts additionnels pour des services techniques et professionnels qu'ils ne reçoivent pas toujours. Le (la) vice-président(e) aux affaires académiques étudiera la question de l'ensemble des cours avec laboratoire tant en région que sur le campus et soumettra aux instances de la FEP les recommandations qui s'imposent.	-Dépôt de la demande au groupe de travail ayant précédé la formation du Comité conjoint de faculté -Dépôt de la demande au Comité conjoint de faculté -Discussion avec le Doyen -Discussion au CONFEP	-L'AGEEFEP a beaucoup insisté sur ce dossier. Notre dernière intervention sur le sujet remonte au 16 septembre dernier lors de la tenue de la 122e séance du CONFEP. À cette séance le Doyen nous a affirmé que la question des cours laboratoires est présentement à l'étude notamment au comité du budget de l'U. de M. et qu'il s'assurera qu'une décision soit prise le plus tôt possible. -Nous estimons que les cours laboratoires et les frais qui y sont rattachés constitue une fraude à peine déguisée. Aussi est-il dans l'intention de	-Insister auprès des instances afin que ce dossier soit réglé d'ici la session hiver 1988.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
h) Contenu des cours Plusieurs étudiant(e)s déplorent un manque d'information au niveau du contenu des cours. L'Association recommandera à la FEP de réviser les descriptions de cours apparaissant dans l'annuaire, de façon à y inclure plus d'information sur chacun des cours.	- Demande faite au CONFEP - Discussion avec des responsables de programmes - Dépôt de la demande à la Sous-commission du premier cycle (SCPC)	l'AGEEFEP de ne pas lâcher prise et d'obtenir justice dans les délais les plus brefs. - La Commission des études COMET a adopté un règlement qui stipule que la description d'un cours (en vue d'être insérer dans l'annuaire de l'Université) ne doit pas contenir plus de 225 lettres. - Les cours ayant fait l'objet d'une modification au cours des années académiques 1985-1986 et 1986-1987 ont une description du contenu plus explicite. - Le responsable du programme peut être	

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
i) Campagnes de promotion Les cours en région étant offerts en fonction de la demande, plusieurs propositions émanant des régions s'accordent pour recommander des campagnes de promotion de la FEP en région. L'AGEEFEP soumettra la requête à la Faculté.	-Requête soumise au CONFEP -Discussion au Comité conjoint de faculté	consulté pour plus d'informations sur un cours donné. -La faculté a clairement indiqué dans sa politique hors-campus qu'elle entend répondre à la demande et de ce fait ne pas solliciter. Toutefois, une campagne de publicité a lieu depuis plusieurs mois dans La Presse, Le Devoir ainsi que Le Soleil à Québec. -L'AGEEFEP a elle-même fait une campagne de	-L'AGEEFEP a été autorisée par la FEP à faire de la publicité dans les régions. -L'Association devrait tenir compte de ce facteur dans l'élaboration d'une politique cadre favorisant l'ouverture de programmes en régions.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
j) Services Les étudiant(e)s en région versent à la FEP quatre dollars par crédit pour des services abstraits. Le (la) vice-président(e) aux services aux étudiant(e)s s'assurera que les sommes versées sont bel et bien retournées aux régions sous forme de services et formulera auprès de la FEP les recommandations qu'impose l'état des services hors campus.	-Discussion au CONFEP -Dépôt au Comité conjoint		

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
k) Comité conjoint Pour assurer un suivi des dossiers en région et afin de répondre aux nombreux besoins des étudiant(e)s, l'Association proposera à la FEP la mise sur pied d'un comité conjoint FEP-AGEEFEP sur les affaires régionales.	-Dépôt de la proposition au CONFEP -Dépôt de la proposition au Comité conjoint de faculté	promotion en collaboration avec le Conseil régional du Haut St-Laurent (St-Hyacinthe). -Le comité conjoint de faculté (statutaire) a tenu lieu d'instance équivalente au comité proposé par le Congrès. -Le comité conjoint de faculté a consacré plusieurs de ses séances aux affaires régionales notamment lors de l'élaboration de la politique hors-campus de la FEP. -Le dédoublement des comités nécessite beaucoup d'énergie et de temps/personne, aussi avons nous estimé utile de ne pas multiplier les instances dans une optique de	-Lorsque l'ordre du jour porte sur des points touchant les affaires régionales, les président-e-s de Conseils régionaux ou leurs officiers désignés seront invité-e-s à assister à la séance du comité conjoint de faculté en qualité d'observateur-trice, avec droit de parole.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
Rapport sur la coopération et le développement 28-a) L'AGEEFEP entérine le principe de services aux collectivités tel que défini par le Conseil des Universités dans son avis no 83.25.: "Association d'universitaires avec des groupes sociaux porteurs de besoins collectifs traditionnellement éloignés de l'université en vue de réaliser sous forme participative des projets qui exigent une compétence spécifiquement universitaire, pour la poursuite du développement social". b) Le(la) vice-président(e) à la coopération et au développement organisera une campagne visant à susciter et à encourager chez les étudiant(e)s et les chargé(e)s de cours de la FEP la participation à des projets proposés par le Centre étudiant de services aux collectivités parrainé par la FAECUM.	-Délégation d'un observateur de l'AGEEFEP sur le comité des services aux collectivités de la FEP. -Des articles contenant la liste des projets du centre étudiant de service aux collectivités sont parus dans chacune des revues de l'association. -Les buts des CESC et les projets ont été régulièrement transmis à chacun des responsables de programmes de la FEP ainsi qu'à tous les chargé-e-s de cours et à tous les représentant-e-s de certificat de l'AGEEFEP. -Nous avons toujours gardé un contact étroit avec les responsables des CESC de la FAECUM.	rationalisation et d'efficacité sur le plan de la représentativité. -Les gens de la FAECUM affectés au CESC se disent très satisfait de notre collaboration.	-Continuer à promouvoir ces services auprès de nos membres et de la communauté universitaire.

PROPOSITIONS	ACTIONS EFFECTUÉES	SITUATION ACTUELLE	SUITES A DONNER
c) L'AGEEFEP demande à la direction de la FEP de maintenir l'Atelier de promotion collective à au moins deux personnes à temps plein jusqu'à ce que l'Université en prenne la relève.	-Dépôt de la demande au groupe de travail ayant précédé le Comité conjoint de faculté. -Discussion au Comité conjoint de faculté. -Débat au Confep -Article dans la revue. -Lien étroit avec le responsable du centre de service aux collectivités de la FEP.	-Le comité des services aux collectivités de la FEP a été dissous. -Le Centre de la FEP a vu son personnel réduit à du demi-temps et son budget amputé. Malgré un vote majoritaire du Confep à l'effet de conserver 2 postes à plein temps et le budget de 50 000,00\$ du Centre. -Un comité du vice-rectorat aux études de l'U. de M. se penche présentement sur la prise en charge des services aux collectivités par l'Université elle-même.	-Promouvoir l'institutionnalisation des services aux collectivités.